

REGISTRE NUMERIQUE

by Publilégal

REGISTRE NUMERIQUE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Participation du Public par Voie Electronique (PPVE)
relative à la demande de permis de construire de la
société Fenêtréa portant sur le projet de construction
d'une usine à Beignon**

Contributions du 08/01/2026 au 06/02/2026

Rapport généré le 04/02/2026 à 09:59:41

Nombre d'avis déposés : 142

@1 - Soazig - Paimpont

Date de dépôt :

Date de dépôt : Le 10/01/2026 à 15:43:16

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Agrandissement Fenêtréa

Contribution :

Je souhaite exprimer ma désapprobation quant au projet de construction ou agrandissement de l'entreprise Fenêtréa à Beignon. Celle-ci s'est implantée en 1993 dans un site boisé et habité. Sa construction en 1993 n'a plus rien à voir avec le projet de construction qui est en cours. Elle a déjà bénéficié et profité d'extensions. Autoriser une nouvelle extension ? Ce serait ne pas tenir compte de l'ensemble des habitants qui étaient sur la commune avant que Fenêtréa ne s'implante. Ce serait ne pas tenir compte des nombreux habitants qui se sont installés sur cette commune et aux alentours pour son cadre environnemental. La vallée de l'Aff est un site qu'il faut protéger et conserver car il est profitable à toutes et tous, gratuitement. C'est un bien commun. Or l'intérêt économique de l'entreprise ne sera profitable que pour une poignée de personnes. Si l'intérêt économique devait primer sur celui environnemental, alors, que Fenêtréa déménage sur un site plus éloigné des habitations d'une part, et d'un site environnemental aussi précieux que la vallée de l'Aff. Chaque jour, nous subissons les passages nombreux des camions de l'entreprise. Devrons-nous en supporter davantage ? Devrons-nous également voir disparaître notre cadre de vie, pour lequel j'ai choisi de venir vivre ici, au profit de l'économie locale ? Avons-nous besoin de cela ou bien quelques personnes ont envie de s'enrichir d'avantage ? Faut-il privilégier l'intérêt collectif, temporel (pour les générations à venir) et la biodiversité ou l'intérêt économique dont profiteront quelques personnes ? Les dirigeants de l'entreprise Fenêtréa ne peuvent-ils pas se contenter de ce qu'ils ont déjà ?

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@2 - Gerardin Anne - Gaël

Date de dépôt :

Date de dépôt :Le 10/01/2026 à 19:09:17

Lieu de dépôt :Sur le registre électronique

Objet :Non à l'extension de l'usine Fenetrea

Contribution :

Non au bétonNon à l'extension !

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

E3 - bernarddelaunay

Date de dépôt :

Date de dépôt : Le 11/01/2026 à 11:04:25

Lieu de dépôt : Par email

Objet : Observations et propositions concernant la construction de la nouvelle usine de FenêtréA.

Contribution :

Voici mes observations et propositions concernant la construction de la nouvelle usine de FenêtréA: - Aménagement du carrefour "allée des genêts, allée des iris, et rue du chenot", et croisement des poids lourds de "Sport Nature" et de "FenêtréA" sur l'allée des Iris: Où en est l'étude de trafic des poids lourds mandatée par l'intercommunalité et confiée à la société "2LM", et qui financera le coût des travaux? - Proposition d'échange d'implantation de cette nouvelle usine avec le siège sociale, qui, à mon avis réglerait le problème de circulation des poids lourds: A t-elle été étudiée? Elle donnerait surtout la possibilité de faire demi-tour aux poids lourds, sur l'espace devant la société "Métal Performance". En espérant que mes observations seront examinées. Très cordialement, Bernard Delaunay

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@4 - Alexandra - Plélan-le-Grand

Date de dépôt :

Date de dépôt :Le 11/01/2026 à 17:54:26

Lieu de dépôt :Sur le registre électronique

Objet :Opposition au projet d'agrandissement de l'entreprise fenetrea sur la forêt de Beigon

Contribution :

Bonjour,Je ne suis pas contre l'extension ni le développement de l'entreprise mais pas sur la zone de la forêt de Brocéliande qui doit être protégée et préservée. Les incendies qui ont touchés récemment la forêt doivent alerter les pouvoirs public. La proximité d'une zone industrielle dans la vallée de l'Aff pertube l'écosystème. La biodiversité est menacé et l'avenir des générations futurs impacté par la déforestation, la bétonnisation des sols, l'augmentation du trafic des poids lourds,etc. Le profit économique doit il vraiment prendre le pas sur l'environnement ! Pourrons nous regarder en face nos enfants, et petits enfants et arrières petits enfants si on empute la forêt ?

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@5 - PIEL Therese - Treffendel

Date de dépôt :

Date de dépôt : Le 12/01/2026 à 11:36:17

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : demande de suspension du projet d'extension de l'usine fenêtréA

Contribution :

au vu des conséquences environnementales du projetsur la destruction de zones humidesur la destruction d'espèces animales (d'ailleurs insuffisamment évaluées)sur la destruction de forêt jouant un rôle climatique important (abaissement de la température et séquestration de carbone)sur l'artificialisation des sols au moment où on met en place le zéro artificialisation nette ZAN.Au mépris des mesures de protection avancées par les institutions concernant l'eau , le foncier, le climat, la biodiversité, en particulier zone de captage d'eau potable à proximitéAu mépris de la démarche ERC , sachant que sur une commune à proximité il y a possibilité de réaliser l'extension sur une zone dédiée .je m'oppose à ce projetIl est important pour chaque citoyen d'agir au plus près de chez soi par rapport au bouleversement climatique en cours, nous ne pouvons pas agir sur les catastrophes climatiques à l'autre bout du monde mais nous avons la responsabilité humaine de préserver tant que faire se peut la vivabilité sur notre territoire pour nos enfants et nos petits enfants et d'agir là où c'est possible et cela commence ici et maintenant

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@6 - Le Roy Maxime - Saint-Guyomard

Date de dépôt :

Date de dépôt : Le 12/01/2026 à 11:38:30

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Inventaires naturalistes ridicules

Contribution :

Bonjour, Je vous contacte en tant qu'écologue indépendant. Je ne vais pas essayer de lister l'ensemble des points problématique dans ce projet mais en voici quelques uns : * Une étude d'impact, d'autant plus en ZNIEFF, ne devraient pas être réalisés en 5j de terrain mais plutôt en une 20ene pour être complet et surtout couvrir une année complète afin d'étudier l'ensemble des espèces. Ainsi, cette étude ne permet de connaître aucun groupe écologique dans son ensemble. C'est d'autant plus vrai pour les amphibiens qui nécessitent des inventaire entre décembre et avril. ou encore les chauve souris, ici très présentes mais qui nécessitent des inventaires en août-septembre pour savoir si elles se reproduisent sur place ou non. Et j'en passe évidemment, bref ce travail d'inventaire est tout simplement scandaleux... * Ils faudrait qu'ils détaillent leur évaluation de l'enjeu en "Modéré" car en lisant leur méthodologie d'évaluation des enjeux le boisement aurait du être à minima classé comme enjeu "Fort" avec les critères suivants : "Arbre utilisé par le grand capricorne du chêne."; "Habitat sensible et / ou d'intérêt communautaire, potentiellement utilisés par de nombreuses espèces, dont certaines pouvant être menacées." Et même sans cela, la présence de si nombreuses espèces menacée et/ou protégées observées dans l'étude malgré une très faible pression d'inventaire laisser présager une richesse très forte de ce boisement qui possède un enjeu local bien supérieur à un enjeu "modéré". * La raison impérative d'intérêt public majeur est elle aussi évidemment très contestable pour une simple extension d'usine. Celle-ci qui permet de justifier de la destruction d'espèces protégées, de leurs habitats et de zones humides... * Enfin la séquence "Eviter-Réduire-Compenser" n'a été respectée en aucun point... Des solutions alternatives sont possibles. Et même si ils ne l'étaient pas les mesures de compensation sont tout simplement scandaleuses et ne compenseront qu'une très faible proportion de ce qui est détruit (D'autant plus si l'on inclut tout ce qui n'a pas été inventorier du fait du travail lamentable produit). Bref ce projet devrait faire l'objet de nouvelles études avant d'être mené.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@7 - MOCAER Jean-yves - Beignon

Date de dépôt :

Date de dépôt : Le 15/01/2026 à 11:56:38

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Permis de construire

Contribution :

Nous sommes très contents de voir cette entreprise se développer et embaucher à Beignon. Grâce aux salariés, les commerces de proximité se maintiennent. Sans les entreprises, la commune de Beignon n'aurait pas 2 écoles, une cantine, une garderie, une salle de sports, etc..... Lorsque nous sommes arrivés en 1983, il n'y avait que des ruines..... bravo car on sait que les entreprises sont parfois amenés à prendre des risques pour se développer.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@8 - Mercier Gwennoline - Guichen

Date de dépôt :

Date de dépôt : Le 15/01/2026 à 16:48:15

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Permis de construire Usine FenetreA

Contribution :

A l'heure de la crise climatique et environnementale que nous subissons suite aux activités humaines, je ne comprends pas et m'oppose au projet d'agrandissement de l'usine FenetreA dans une zone naturelle boisée humide. Face aux constats scientifiques chaque jours plus alarmants quant aux conséquences de la disparition progressive de la biodiversité de notre planète - notre habitat soit dit en passant - il me paraît tout à fait illogique de continuer à détruire des zones naturelles pour de tels projets et ce d'autant plus lorsque des alternatives existent. Pensons aux enfants, aux enfants de nos enfants ainsi qu'à l'ensemble du vivant dont nous faisons partie, quel monde leur lèguerons-nous ?

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@9 - YVAN - Ploërmel

Date de dépôt :

Date de dépôt : Le 16/01/2026 à 11:59:31

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : USINE FENETREA

Contribution :

Belle opportunité de garantir notre activité dans l'avenir et les emplois qui vont avec Soutien pour le développement industriel en France
Résultat de la force d'innovation du secteur

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@10 - CHEVALIER Marie - Mireval

Date de dépôt :

Date de dépôt : Le 16/01/2026 à 12:02:28

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : AVIS TRES FAVORABLE

Contribution :

Sans le contexte économique actuel, il est plus que nécessaire de développer notre compétitivité pour garder nos parts de marché et faire la différence avec nos confrères et concurrents. La construction d'une nouvelle usine Aluminium permettra tant à Beignon, qu'à nous commerciaux, sur les différents secteurs nationaux, de montrer et démontrer notre implication dans la vie du Bâtiment Français et notre volonté de répondre au mieux aux attentes du marché.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@11 - LEFEUVRE Tony - Beignon

Date de dépôt :

Date de dépôt : Le 16/01/2026 à 13:22:04

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Soutien projet nouvelle unité de production FenetreA

Contribution :

En tant que Beignonnais depuis toujours et salarié de FenetreA, je soutiens ce projet. L'Entreprise est très engagée en terme RSE et mettra tout en œuvre pour qu'il n'ait pas d'impact environnemental ou autre. Un des enjeux, est de maintenir les 450-500 emplois et d'en créer 70 à 100 supplémentaires.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@12 - Perrault Audrey - Plélan-le-Grand

Date de dépôt :

Date de dépôt : Le 16/01/2026 à 13:28:41

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Construction d'une nouvelle usine par Fenetrea

Contribution :

Je suis pour la construction de cette nouvelle usine, elle permettra d'assurer l'avenir de nos emplois et dynamiser l'économie locale.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@13 - LIBRIZZI ELODIE - Saint-Vran

Date de dépôt :

Date de dépôt : Le 16/01/2026 à 13:40:36

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis Favorable

Contribution :

Le projet de construction d'une nouvelle usine aluminium sur le site de Beignon porté par FenêtréA répond à un enjeu industriel et économique majeur. Dans un contexte de forte pression concurrentielle sur le marché de la menuiserie aluminium, la création de ce site permettra à Fenetrea de renforcer sa compétitivité, de sécuriser son activité aluminium et de rester au niveau de ses compétiteurs nationaux. Ce nouveau site de production contribuera au maintien et au développement de l'activité industrielle locale, tout en accompagnant la croissance de FenêtréA sur un marché stratégique. Il s'inscrit dans une logique de développement industriel durable. En tant que salariée de FenêtréA, je soutiens pleinement le projet de construction du site. La création du nouveau site Aluminium représente une opportunité réelle pour l'emploi, avec la création de nouveaux postes et la pérennisation des emplois existants. Ce projet contribuera à dynamiser l'activité économique locale et à renforcer l'attractivité de la commune de Beignon. Pour ces raisons, j'émet un avis favorable à la construction de l'usine à Beignon..

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@14 - Murielle - Beignon

Organisme : FENETREA

Date de dépôt :

Date de dépôt : Le 16/01/2026 à 14:14:50

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Construction d'une nouvelle usine de fabrication de fenêtres en aluminium par la société FENETREA à Beignon

Contribution :

J'approuve la construction de la nouvelle usine de fabrication de fenêtres en aluminium par la société FENETREA à Beignon (56380), société dans laquelle je travaille depuis un an. Cette nouvelle usine est vitale, elle permettra de maintenir la compétitivité de la société FENETREA vis à vis du marché et de ses concurrents, et de part le fait de conserver les emplois et l'activité économique de Beignon. J'ai pu constater toute l'énergie et l'implication personnel du Dirigeant Monsieur Dominique LAMBALLE à faire en sorte que toutes les requêtes de ses opposants soient écoutées, étudiées et prises en compte, dans l'adaptation de ce projet. Monsieur Dominique LAMBALLE est profondément attaché à la commune de Beignon, berceau de son enfance, et il a à coeur de conserver son usine et les emplois de son usine au sein de Beignon. La forêt qui entoure l'usine et ses annexes est au coeur de nos préoccupations quotidiennes chez FENETREA en tant que salarié, pour sa conservation et son respect. C'est dans ce même respect de la nature et ces mêmes préoccupations environnementales qu'à été pensé la construction de la nouvelle usine. Cette nouvelle usine est l'avenir de nos emplois beignonais et fait même partie d'un avenir à l'échelle nationale au vu du contexte actuel dans notre pays.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@15 - Korentin - Guer

Date de dépôt :

Date de dépôt : Le 16/01/2026 à 16:03:45

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Pour la construction de l'usine

Contribution :

Fenetrea est un des grand employeur du secteur. La construction d'une nouvelle usine va amener à la création de nouveaux emplois mais aussi à offrir une meilleure compétitivité à l'entreprise dans un secteur de plus en plus concurrentiel. Il faut voir cette nouvelle usine comme un investissement sur l'avenir pour l'économie du secteur. Avoir des nouveaux emplois signifie des personnes qui s'installent dans le secteur et donc permettre le maintien de commerce de proximité, d'accès au soins, de fonctionnement des écoles.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@16 - Chauvet Mael - Beignon

Date de dépôt :

Date de dépôt : Le 16/01/2026 à 22:54:04

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Maintien d'un avis défavorable, dans la continuité de l'enquête publique, sur le projet de permis de construire de l'usine FenêtréA

Contribution :

Projet de permis de construire – Usine FenêtréA à Beignon
Destinataire : Madame la Maire de Beignon ?1. Objet de la contribution
La présente contribution est formulée dans le cadre de la Participation du Public par Voie Électronique relative à la demande de permis de construire déposée par la société FenêtréA pour la réalisation d'une usine de production de menuiseries aluminium sur le territoire communal de Beignon. Elle s'appuie sur l'analyse du rapport de la commission de consultation (dossier E25000064/35), des avis joints au dossier, ainsi que sur l'état actuel des connaissances scientifiques, réglementaires et socio-économiques. Cette contribution vise à démontrer que, malgré une conformité administrative apparente, le projet présente des insuffisances majeures de fond qui devraient conduire à un refus du permis en l'état. ?2. Avis de la MRAE : un défaut d'expertise indépendante toujours non résorbé
Le dossier ne comporte pas d'avis formalisé de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) ne résulte pas d'un refus ou d'une incompétence, mais du fait que cette instance n'a pas été en mesure d'instruire le dossier dans le délai qui lui était imparti. Ce point mérite toutefois d'être analysé avec rigueur. La MRAE constitue l'instance indépendante de référence chargée d'évaluer :
• la qualité et la complétude des études d'impact,
• la pertinence de la localisation du projet,
• l'analyse des alternatives raisonnables,
• la prise en compte réelle des enjeux biodiversité, eau et climat.
L'absence initiale d'avis peut s'expliquer par des contraintes calendaires. En revanche, le maintien de cette absence dans le temps pose question. En effet, depuis le 13 juin, date à laquelle le dossier était stabilisé et accessible, rien n'indique qu'un avis environnemental indépendant de niveau MRAE ait été produit, sollicité ou versé au dossier, alors même que :
• les enjeux écologiques du projet sont majeurs,
• le projet porte sur des milieux sensibles (forêt mature, zones humides),
• la décision finale n'était pas encore intervenue.
Il est donc regrettable qu'aucune démarche n'ait été engagée pour permettre à la MRAE de produire, a posteriori, un avis éclairant la décision publique. Finalement, la seule vérité entendue, quand à l'enjeu sur la biodiversité est le rapport (plusieurs fois controversé !) avec les rares passages (à des périodes discutables) d'écologues des bureaux d'études ECR Environnement et Atlam. Cette situation crée un déficit d'expertise indépendante qui ne peut être imputé à la MRAE elle-même, mais qui pénalise la qualité de l'instruction et la robustesse de la décision à venir. ?3. Zones humides : un enjeu structurel insuffisamment traité
Le diagnostic environnemental du site met en évidence la présence d'environ 12 989 m² de zones humides fonctionnelles sur l'emprise ou à proximité immédiate du projet. Ces zones humides assurent des fonctions écologiques fondamentales :
• régulation des écoulements et limitation des inondations,
• soutien des débits en période d'étiage,
• filtration naturelle des polluants,
• habitats pour de nombreuses espèces.
Malgré cela, le projet prévoit leur destruction partielle ou totale, compensée par des mesures :
• situées sur une autre masse d'eau,
• reposant sur des aménagements artificiels,
• dépendantes d'une gestion future incertaine.
Il convient de rappeler que la Commission Locale de l'Eau du SAGE Vilaine a rendu un avis d'incompatibilité, soulignant notamment :
• la non-équivalence fonctionnelle des zones humides compensatoires,
• l'absence de gestion à la source des eaux pluviales,
• la fragilité juridique et technique des mesures proposées.
Dans un contexte de dérèglement climatique, de sécheresses répétées et de tensions sur la ressource en eau, la destruction de zones humides forestières apparaît incompatible avec les objectifs de résilience territoriale. ?4. Atteinte à une forêt mature et illusion de la compensation écologique
Le projet entraîne

le défrichage de 2,82 hectares de forêt mature, en continuité directe avec un ensemble forestier d'intérêt écologique majeur. Les connaissances scientifiques actuelles établissent clairement qu' : •une forêt replantée met plusieurs décennies à retrouver une capacité significative de captation du carbone, •les sols forestiers fonctionnels se forment sur des échelles de temps séculaires, •la complexité écologique d'une forêt ancienne est irréversible à l'échelle humaine. La compensation proposée, fondée sur des ratios surfaciques et des engagements de gestion future, relève d'une approche comptable de la biodiversité, largement remise en cause par la communauté scientifique et institutionnelle. ?5. Absence de démonstration d'un Intérêt Public Majeur Le dossier ne démontre à aucun moment que le projet relèverait d'un Intérêt Public Majeur, notion pourtant centrale lorsque des atteintes significatives à l'environnement sont envisagées. Les arguments avancés reposent essentiellement sur : •des objectifs de croissance interne de l'entreprise, •une création d'emplois annoncée mais non contractualisée, •un modèle industriel fortement automatisé. Aucune étude indépendante ne vient établir : •le caractère indispensable du projet à la satisfaction d'un besoin collectif essentiel, •l'absence d'alternative foncière ou industrielle moins impactante, •un bénéfice public proportionné aux atteintes environnementales irréversibles. En l'état, le projet apparaît relever avant tout d'un intérêt économique privé, insuffisant pour justifier les dérogations et destructions envisagées. ?6. Opacité sur les financements et la soutenabilité du projet Il est également à noter l'absence d'informations détaillées et vérifiables concernant : •la structure exacte du financement du projet (fonds propres, prêts, subventions publiques), •la part éventuelle d'aides publiques nationales ou locales, •les garanties financières à long terme. Les données économiques accessibles indiquent un investissement d'environ 30 millions d'euros, porté par une entreprise privée dont les éléments financiers détaillés ne sont pas rendus publics dans le cadre de la procédure. Cette opacité interroge la soutenabilité réelle du projet, ainsi que le risque, à moyen terme, de friche industrielle en cas de retournement économique. ?7. Conclusion Au regard de l'ensemble de ces éléments, le projet de permis de construire : •ne bénéficie pas d'une expertise environnementale indépendante complète (absence d'avis MRAE), •porte atteinte à des zones humides et à une forêt mature aux fonctions écologiques majeures, •ne démontre pas l'existence d'un intérêt public majeur, •repose sur des promesses économiques non garanties, •s'inscrit en contradiction avec les objectifs nationaux de sobriété foncière, de protection de la biodiversité et d'adaptation au changement climatique. En conséquence, il est demandé à l'autorité compétente de ne pas accorder le permis de construire en l'état, et, a minima, d'exiger une reprise complète du dossier intégrant une évaluation environnementale indépendante et une analyse sérieuse des alternatives. ?Note de transparence méthodologique La présente contribution a été rédigée avec l'appui d'outils d'intelligence artificielle, utilisés comme aide à l'analyse documentaire, à la structuration argumentaire et à la synthèse de sources publiques. Ce recours s'explique par l'absence de moyens financiers et humains comparables à ceux du porteur de projet, lequel dispose de ressources importantes pour produire des dossiers techniques volumineux. L'usage de ces outils ne remplace ni l'analyse citoyenne, ni le jugement critique, mais vise à rééquilibrer l'accès à l'expertise dans un souci d'intérêt général et de participation démocratique éclairée.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@17 - Lobry Matthieu - Guer

Date de dépôt :

Date de dépôt : Le 17/01/2026 à 10:22:05

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Pour

Contribution :

L'entreprise a déjà beaucoup contribué à l'évolution de Beignon, mais dans la conjoncture actuelle, elle a aussi besoin de se développer pour rester compétitive sur un marché qui est de plus en plus compliqué. Ce qui est bon pour L'entreprise est aussi bon pour la commune et ses commerces

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@18 - Pascal - Beignon

Date de dépôt :

Date de dépôt : Le 18/01/2026 à 18:15:23

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Registre Numérique PC Usine ALU2 de FENETREA

Contribution :

Cette usine permettra de consolider la place de leader sur le marché national de la rénovation et du neuf. L'arrêt et la concentration des unités de production, nécessite sans cesse d'améliorer les gammes de produits afin de répondre aux nouvelles et futures exigences thermiques. Cela induit la nécessité de créer de nouveaux outils de production. Ce projet s'inscrit sur des parcelles qui sont depuis plusieurs décennies affectées en parc d'activité. Le dernier PLU de 2025 l'a encore confirmé. Pour la pérennité des emplois et la commune de Beignon, il est important que ce projet de cette nouvelle unité de production se réalise avec le respect des règles d'urbanisation. Je suis d'un avis favorable au projet. Cordialement

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@19 - Mélanie - Missiriac

Date de dépôt :

Date de dépôt : Le 19/01/2026 à 08:50:12

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contribution pour la construction d'une usine à Beignon

Contribution :

Très beau projet pour FenêtréA et la ville de Beignon. Pour la construction de cette nouvelle usine.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@20 - BOSCHER MAXIME - Saint-Onen-la-Chapelle

Date de dépôt :

Date de dépôt : Le 19/01/2026 à 10:07:47

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : AVIS FAVORABLE

Contribution :

Je souhaite exprimer un avis favorable à la construction de la nouvelle usine Aluminium « Alu 2 ». Ce projet est stratégique et indispensable pour assurer le maintien et le développement de l'activité Aluminium de FenêtréA. Le marché de la menuiserie Aluminium est devenu extrêmement compétitif depuis plusieurs années, et la création de cette nouvelle usine permettra à l'entreprise de se doter d'outils de production modernes, performants et adaptés aux exigences actuelles du marché. L'usine « Alu 2 » accueillera les principales lignes de fabrication de fenêtres Aluminium à frappes et coulissantes, ce qui contribuera à améliorer la compétitivité, la qualité des produits et la pérennité de l'activité face aux acteurs nationaux déjà équipés de ce type d'infrastructure. Ce projet représente également un enjeu important pour l'emploi local, le savoir-faire industriel et le dynamisme économique du territoire. Pour l'ensemble de ces raisons, je soutiens pleinement la construction de l'usine Aluminium « Alu 2 » et émetts un avis très favorable à la validation de ce permis de construire.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@21 - Marc louis paul - Valence

Date de dépôt :

Date de dépôt :Le 19/01/2026 à 13:58:17

Lieu de dépôt :Sur le registre électronique

Objet :construction usine alu 2

Contribution :

afin de permettre la pérennisation de l usine FENETREA l usine alu 2 est nécessaire a sont développement ce développement permet ainsi le maintient et la progression des retombées économique sur la région

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@22 - JOURDAN Teddy - Beignon

Date de dépôt :

Date de dépôt : Le 19/01/2026 à 15:28:19

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Projet d'extension d'une unité de fabrication de fenêtres

Contribution :

Le projet d'extension de l'usine de fabrication de fenêtres et la création d'une nouvelle ligne de production en aluminium se déroulent dans un contexte local, économique, industriel et environnemental. Développer une activité industrielle déjà existante dans la zone artisanale et industrielle aide à maintenir un tissu économique solide et diversifié. La présence de ces unités de production soutient l'emploi local, permet de garder les savoir-faire et participe à la vie économique du territoire. Avoir une entreprise déjà implantée qui se développe favorise aussi les échanges avec les artisans et les prestataires locaux, ce qui renforce la cohérence de la zone et sa résilience. La nouvelle ligne de fabrication pour les fenêtres en aluminium permet d'adapter l'outil de production aux besoins du marché. Installer cette ligne sur un site déjà existant consolide l'activité industrielle sans disperser les entreprises et garde la zone claire et organisée. Cela assure aussi la continuité entre les activités industrielles et artisanales dans la zone. Sur le plan écologique, produire des fenêtres en aluminium en Bretagne et en France peut aider à réduire les impacts liés aux importations de produits. Fabriquer localement limite les transports longue distance, ce qui réduit les émissions de gaz à effet de serre. Ces fenêtres sont également conçues pour bien isoler et améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments, ce qui réduit leur consommation d'énergie. La présence d'activités industrielles et artisanales dans la même zone aide à maintenir un équilibre et à rendre la zone plus complémentaire. Le développement d'une entreprise structurante s'inscrit dans cette logique, tout en respectant les règles et prescriptions en vigueur.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@23 - PROTCHE Gurvan - Beignon

Date de dépôt :

Date de dépôt : Le 19/01/2026 à 15:37:27

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis numérique

Contribution :

Favorable

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@24 - Gilbert Aurélie - Guer

Date de dépôt :

Date de dépôt : Le 19/01/2026 à 16:54:18

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : FAVORABLE

Contribution :

Cette nouvelle usine permettra une sureté de l'emploi localisé à Beignon pour les salariés ainsi que de nouvelles embauches. Ce qui contribue aussi à l'évolution des commerces de la commune et des communes avoisinantes.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@25 - Lamballe Marie-Claire - Beignon

Date de dépôt :

Date de dépôt :Le 19/01/2026 à 17:41:46

Lieu de dépôt :Sur le registre électronique

Objet :Construction d'une usine pour la fabrication de fenêtres alu à Beignon

Contribution :

Cette nouvelle production permettra d'avoir de nouveaux emplois sur Beignon .Ceux - ci conditionnent le développement de la commune en maintenant les commerces ,et les écoles ;Lamballe

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@26 - Gicquiaud Erwan - Plélan-le-Grand

Date de dépôt :

Date de dépôt :Le 21/01/2026 à 02:59:35

Lieu de dépôt :Sur le registre électronique

Objet :Demande de permis de construire de la société Fenêtréa

Contribution :

En tant qu'employé dans cette entreprise, je pense que Fenêtréa doit s'agrandir pour rester performante et compétitif.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@27 - Jouault Jean-Luc - Paimpont

Date de dépôt :

Date de dépôt : Le 21/01/2026 à 10:35:13

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : PPVE - Permis de construire FenêtréA

Contribution :

J'ai vu l' évolution, positive, de la commune de Beignon depuis 1993. L' implantation ou l' agrandissement d' usines permet, toujours, à une commune d' en profiter pleinement : les commerces, les écoles, les habitants. Tout le monde en sort gagnant. Un agrandissement d'entreprise permet, également, à cette dernière de rester compétitive dans son domaine car il est très facile de décliner, les fermetures d' usines le prouvent. Pour rester au top niveau, il faut investir pour l'entreprise et ses salariés. Je soutiens le projet de construction de l'usine "Alu 2" pour la société FenêtréA

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@28 - Jouault Karine - Paimpont

Date de dépôt :

Date de dépôt : Le 21/01/2026 à 10:40:07

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : PPVE - Permis de construire FenêtréA

Contribution :

Dans le contexte actuel où des entreprises ferment, les voix devraient s'unir pour féliciter et encourager les dirigeants qui ont la capacité et la volonté de faire prospérer leurs entreprises. Ce ne peut être que bénéfique pour tous. Je soutiens le projet de construction de l'usine "Alu 2" pour la société FenêtréA

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@29 - JOLY JULIEN - Beignon

Date de dépôt :

Date de dépôt : Le 22/01/2026 à 16:43:43

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis favorable à la demande de permis de construire

Contribution :

Bonjour ,Après avoir examiné la demande de permis de construire déposée par la société Fenêtréa pour la construction d'une usine à Beignon, je donne un avis favorable, au regard des points suivants:Projet créateur d'emplois et favorable au développement économique localContribution au dynamisme de la commune de BeignonIntégration prévue dans l'environnement existantAmélioration de l'offre industrielle et artisanale localeRetombées économiques positives pour les commerces et services de proximitéEngagements de la société Fenêtréa en matière de qualité et de pérennité du projet.Cordialement,Joly JULIEN

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@30 - Quentin - Rennes

Date de dépôt :

Date de dépôt : Le 22/01/2026 à 17:08:49

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : OPPOSITION AU PROJET D'EXTENSION

Contribution :

Bonjour, Ce projet d'extension risque de poser de nouveaux problèmes environnementaux .Il ne m'apparait pas justifié dans le contexte actuel.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@31 - CHRISTIAN - Briis-sous-Forges

Date de dépôt :

Date de dépôt : Le 22/01/2026 à 17:10:04

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : permis de construire pour l'entreprise FENETRE A

Contribution :

Mes arguments sont les mêmes que celles des associations écologiques qui s'opposent depuis des semaines à ce projet, donc : JE SUIS ABSOLUMENT CONTRE. Ne laissez surtout pas se dégrader notre environnement, nous n'aurons bientôt plus que cela pour nous consoler des méfaits de la mondialisation ! Christian Jautrou, médecin retraité.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@32 - Adam Marie-Pierre - Rosny-sous-Bois

Date de dépôt :

Date de dépôt : Le 22/01/2026 à 17:17:53

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : contre la construction d'une usine fenêtre A à Beignon

Contribution :

Bonjour, Notre planète va mal à tous les étages. Au plus petit niveau comme au plus vaste. En l'espèce ce projet va entraîner la coupe rase d'une forêt (dont on a un besoin nécessaire pour lutter contre le réchauffement climatique et pour la capture de CO2). Les travaux de construction et d'infrastructure pour réaliser cette usine puis les va et vient des camions vont détruire les sols, le biotope et la biodiversité. Sans parler de la proximité d'une Zone Natura 2000 avec la forêt de Paimpon, ni des conséquences sur l'eau, l'air ... Malheureusement ici, comme ailleurs en France, les mêmes motivations faussement économiques justifient le pillage mortifère de notre environnement. Quelles que soient les précautions prises (Parcs naturels régionaux, zones Natura 2000, etc) l'appât du gain continue de broyer notre vie et l'avenir de celle de nos enfants. A moins que ... à moins que des responsables publics courageux sachent opérer les bons choix ! C'est mon souhait. Cordialement,

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@33 - Natalia - Barcelona

Date de dépôt :

Date de dépôt : Le 22/01/2026 à 17:18:02

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contre le projet

Contribution :

Ne donnez pas de permis de construction à FenêtreA. L'activité économique doit respecter la biodiversité et non la détruire.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@34 - Anneix Franck - Angers

Date de dépôt :

Date de dépôt :Le 22/01/2026 à 17:26:56

Lieu de dépôt :Sur le registre électronique

Objet :Contre le projet de permis de construire de l'entreprise FenetreA

Contribution :

Bonjour,Pourquoi détruire encore des espaces naturels alors qu'il y a des friches industrielles dans de nombreuses villes ?

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@35 - BALLANDRAS Marie-Lise - Mussy-sous-Dun

Date de dépôt :

Date de dépôt :Le 22/01/2026 à 17:37:07

Lieu de dépôt :Sur le registre électronique

Objet :Je suis contre l'obtention du permis de construire ce la société FENETREA à Beignon

Contribution :

La commune n'a pas les infrastructures nécessaires pour l'accueil des camions qui seront nécessaires à l'usine. Il y a un fort doute sur la capacité de la station d'épuration à accueillir de nouvelles constructions. La construction de cette usine détruirait une zone humide vitale en cette période. Il y aurait peut-être la possibilité de créer cette usine sur une zone déjà artificialisée. Il serait donc sage et prudent de revoir tous les tenants et aboutissants de ce projet dans lequel il semble y avoir trop de zones d'ombre.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@36 - PESSON Catherine - Nantes

Date de dépôt :

Date de dépôt : Le 22/01/2026 à 17:38:59

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : PC société Fenêtréa - projet construction usine à Beignon

Contribution :

Je me prononce totalement contre ce projet pour les raisons principales suivantes :- La compensation de l'impact sur zone humide s'effectue par la restauration d'une autre zone humide qui ne concerne pas le bassin versant de l'Aff et qui se situe à environ 20 km du site impacté à Beignon. Et ceci sans réalisation d'une étude d'impact. En plus, la zone compensée concerne un étang qui possède déjà sa biodiversité. Ceci est donc incohérent. Pas de mesures ERC.- Les risques d'incendie et de pollutions sont très présents, de même que les risques environnementaux majeurs.- Les conséquences sont une destruction d'habitats naturels boisés dans une zone relais écologique et une destruction de biodiversité forestière du massif de Paimpont.- La proximité avec des zones humides et un périmètre de captage de l'eau potable.- Réelle contradiction avec les objectifs de sobriété foncière, avec la loi Climat et Résilience et avec le SRADDET de Bretagne.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@37 - PEYRET Déborah - L'Isle-sur-la-Sorgue

Date de dépôt :

Date de dépôt : Le 22/01/2026 à 17:40:52

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Permis de construire à refuser

Contribution :

Je ne souhaite pas voir détruire une forêt pour voir à la place une usine !

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@38 - Paulic Bruno - Paris

Date de dépôt :

Date de dépôt : Le 22/01/2026 à 17:42:52

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Consultation sur le permis de construire de FENÊTREA

Contribution :

Je m'oppose au projet de construction de la société FENETREA en raison des dégâts environnementaux que ce projet provoquera

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@39 - Corinne - Saron-sur-Aube

Date de dépôt :

Date de dépôt : Le 22/01/2026 à 17:45:30

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contre le permis de construire de FenêtreA

Contribution :

Je m'oppose à ce projet qui porte atteinte à la biodiversité

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@40 - Katherine Nicol-Kombia - Thionville

Date de dépôt :

Date de dépôt : Le 22/01/2026 à 17:45:34

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Beignon - contre l'extension de l'usine FenetreA

Contribution :

Bonjour, Je ne suis pas favorable à l'extension demandée par l'usine FenetreA :. Sauf erreur de ma part, toutes les recommandations et réserves du MRAe ne sont pas prises en compte,. De nombreuses recherches démontrent l'importance de préserver nos zones humides ... la compensation une autre zone humide située à environ 20 km ne résoudra pas la dégradation locale pour le bassin versant de l'Aff,. l'extension demandée fragmenterait les corridors écologiques reliant la forêt aux zones humides périphériques et aurait donc des conséquences désastreuses sur la biodiversité locale,. L'Agence régionale de santé (ARS) du Morbihan relève un risque sur la ressource en eau potable en l'absence de garanties suffisantes,. Au niveau économique, la concurrence étant forte sur le marché de la menuiserie, cette extension pourrait avoir des conséquences catastrophiques pour les autres artisans de ce secteur

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@41 - Bozec marc - Plessé

Date de dépôt :

Date de dépôt : Le 22/01/2026 à 17:45:44

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : contre le permis de construire "fenêtre A"

Contribution :

il est impératif de préserver l'environnement et particulièrement les zones boisées qui déjà peinent à décarboner en France.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@42 - Florian - Plouzané

Date de dépôt :

Date de dépôt : Le 22/01/2026 à 17:56:44

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis très défavorable

Contribution :

N'est-il pas aberrant d'étendre l'usine FenetreA sur une parcelle boisée et classée zone humide, située entre la zone industrielle du Chenot et la vallée de l'Aff ? On nous dit que cette destruction serait compensé par la restauration d'une autre zone humide, qui cependant ne concerne pas le bassin versant de l'Aff et qui se situe à environ 20 km du site impacté à Beignon. Or, cet espace n'a fait l'objet d'aucune étude d'impact permettant d'évaluer les conséquences qu'une éventuelle restauration en zone humide sur les milieux floristiques et faunistiques existants. On sait qu'on va perdre une belle zone humide qui joue son rôle mais on ne sait pas bien ce qu'on va obtenir en compensation. Ce qui soulève la question : pourquoi agrandir l'usine ici ? N'y a-t-il donc pas d'alternatives à ce projet ? Il semblerait pourtant qu'elles existent bien. En effet, l'entreprise actuelle est "Établie sur 46 000 m² de bâtiments industriels pour une surface foncière de 140 000 m² ». Or, parmi ces 140 000 m², des zones conséquentes sont déjà artificialisées mais ne sont pas utilisées, pourquoi ne pas agrandir l'usine en priorité sur la surface foncière déjà existante ? De plus, d'autres alternatives ne semblent pas avoir été considérées et non même pas fait l'objet d'une étude, comme la zone du Val Coric à Guer. Quand apprendrons-nous qu'il faut limiter au maximum l'artificialisation des sols et qu'il faut essayer à tout prix d'utiliser ceux déjà artificialisés (y compris les friches industrielles qui sont dramatiquement sous-réutilisées) ? Quand apprendrons-nous qu'il est toujours plus rapide de détruire une zone naturelle que d'en créer une nouvelle ? Pour toutes ces raisons, je m'oppose fortement à ce projet d'extension sur la zone humide, qui se ferait au mépris de tout bon sens.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@43 - VALL Jacques - Saint-Jean-de-la-Ruelle

Date de dépôt :

Date de dépôt : Le 22/01/2026 à 17:58:54

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Opposition à l'extension de l'usine FenetreA

Contribution :

La parcelle boisée et classée en zone humide entre la zone industrielle du Chenot et la vallée de l'Aff n'est pas un simple terrain vague, mais un poumon écologique irremplaçable. Son artificialisation au profit de l'extension de l'usine FenetreA menace l'équilibre environnemental, la sécurité des riverains et l'avenir de notre territoire. En effet, les zones humides sont des écosystèmes essentiels pour la régulation des crues, la filtration de l'eau, la séquestration du carbone, la lutte contre les îlots de chaleur et la préservation de la biodiversité. Leur destruction ou dégradation a des impacts irréversibles sur les espèces locales (flore et faune). Cette zone agit comme un corridor écologique entre la vallée de l'Aff et d'autres espaces naturels, essentiel pour la migration et la survie de nombreuses espèces. En France, les zones humides sont protégées par la loi sur l'eau et le code de l'environnement. Toute destruction ou artificialisation est soumise à autorisation préfectorale, avec obligation de compensation écologique souvent difficile à mettre en œuvre. Sans compter que ces compensations écologiques ainsi que les études d'impact et les mesures de prévention des risques (inondations, pollution) peuvent rendre le projet très coûteux, voire non rentable à long terme. En outre, la loi Climat et Résilience de 2021 vise à réduire l'artificialisation des sols et à protéger les espaces naturels, notamment les zones humides en adoptant le principe d'éviter-réduire-compenser. Vous n'ignorez pas qu'une usine en zone humide peut entraîner des risques de pollution des sols et de l'eau (rejets industriels, ruissellement, etc.), avec des conséquences sur la qualité de l'eau de l'Aff et sur les populations riveraines. Ces zones humides jouent également un rôle tampon en cas de crues. Leur suppression peut aggraver les risques d'inondation en aval, notamment pour les habitants de la vallée. La préservation des espaces naturels reste un atout pour le tourisme local et la qualité de vie des habitants. Une extension industrielle peut dégrader l'attractivité du territoire et nuire à la qualité de vie : nuisances sonores, visuelles et olfactives pour les habitants de la vallée. Avant d'étendre l'usine, FenetreA peut-elle densifier ou moderniser ses installations actuelles ? Ne serait-il pas plus sage de réorganiser les espaces déjà artificialisés dans la zone industrielle du Chenot voire d'étudier une implantation sur d'autres parcelles déjà dégradées ou moins sensibles écologiquement ? C'est la raison pour laquelle je demande instamment à l'autorité organisatrice de la consultation publique de rejeter ce projet d'extension de l'usine FenetreA ou, à minima, de procéder à la réalisation d'une étude d'impact indépendante et publique sur cette parcelle boisée et classée en zone humide. La préservation de ce site est un impératif écologique, réglementaire et social. Je vous remercie de l'attention que vous accorderez à ces lignes. Jacques VALL

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@44 - Petit Hervé - Langonnet

Date de dépôt :

Date de dépôt : Le 22/01/2026 à 18:19:43

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Usine Beignon

Contribution :

Je vois qu'on sacrifie encore des zones naturelles sans en avoir étudié les conséquences. Non au sacrifice du patrimoine naturel.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@45 - Germanaz Coquet Stephane - Boulogne-Billancourt

Date de dépôt :

Date de dépôt :Le 22/01/2026 à 18:25:02

Lieu de dépôt :Sur le registre électronique

Objet :Non a l'usine

Contribution :

De nos jours il est essentiel de protéger notre flore et notre faune...nous avons besoin de verdure..Regardez commz le Covid l'a prouvé..combien de gens sont partis au vert...pour ressentir la paix, le bien-être et respirer...Écouter le calme, la nature est essentiel de nos jours..Cette parcelle fait partie de notre histoire, de nos légendes....Elle ne peut pas disparaître.....Alors surtout protégez la...

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@46 - Isa - Plérin

Date de dépôt :

Date de dépôt : Le 22/01/2026 à 18:35:30

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contre le projet de fenetreA à Beignon

Contribution :

Je suis opposée à ce projet par principe de précaution. Ce projet suppose de nombreux impacts sur l'équilibre de l'environnement, des zones humides et boisées, sur les ressources hydrologiques, sur la qualité de l'eau, sur la qualité de vie des habitants du fait de l'augmentation du trafic des camions et par conséquent sur la qualité de l'air .

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@47 - PERRIN Fabrice - Montpellier

Date de dépôt :

Date de dépôt : Le 22/01/2026 à 18:39:06

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Suppression d'une zone humide et destruction de la biodiversité

Contribution :

A l'heure actuelle ou notre survie en tant qu'humanité se fonde sur les quelques restes de biodiversité (je ne suis pas scientifique mais je leur fait plus confiance qu'à un Trump) il semble complètement absurde de détruire cette même biodiversité....

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@48 - Perez Rodolfo - Vincennes

Date de dépôt :

Date de dépôt : Le 22/01/2026 à 18:43:41

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Construction de usine Fenetre A dans la commune de Beignon

Contribution :

C'est très simple: trouvez un endroit déjà bétonné! Laissez tranquille le reste de forêt de Brocéliande que reste vivante. Nous, les gens, nous avons déjà trop déforesté! Merci, Rodolfo Pérez Ruiz

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@49 - Nadine - Nantes

Date de dépôt :

Date de dépôt : Le 22/01/2026 à 18:44:47

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Extension sur zone boisée et zone humide

Contribution :

Comment peut-on encore discuter de tels projets ? Tout le monde a pris conscience aujourd'hui que beaucoup d'erreurs ont été commises par le passé et par là même des problèmes persistent encore aujourd'hui. 2026 année de la réflexion.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@50 - Didier - Narbonne

Date de dépôt :

Date de dépôt : Le 22/01/2026 à 18:46:49

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Opposition au permis de construire demandé par la Société FenétréA à Beignon

Contribution :

Alors que l'artificialisation des sols doit être maîtrisée et justifiée le projet de la Société FenétréA se dispense d'étude d'impact environnementale complète et sérieuse concernant la zone humide. Les mesures de compensation proposées mettent en péril l'équilibre d'un autre lieu ou des risques accrus d' inondations. Par ailleurs ce projet s'affranchit du respect de textes réglementaires, qu'ils soient au niveau local, régional ou national ! Par ces motifs je m'oppose à la délivrance dudit permis de construire.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@51 - Pachot Anne - Vezin-le-Coquet

Date de dépôt :

Date de dépôt :Le 22/01/2026 à 18:51:31

Lieu de dépôt :Sur le registre électronique

Objet :Donner mon avis

Contribution :

Bonjour, je suis contre ce projet notamment parce qu'il est prévu à proximité immédiate de la forêt de Paimpont, qui est classée Natura 2000. L'entreprise occupe déjà une large zone déjà artificialisée où l'implantation d'une nouvelle activité ne semble pas être réfléchi, dans un contexte de surartificialisation des sols.Cordialement

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@52 - FRITSCH Philippe - Brullioles

Date de dépôt :

Date de dépôt : Le 22/01/2026 à 19:01:10

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis défavorable au permis de construire de la société FENÊTREA à Beignon

Contribution :

Sans être a priori contre l'extension d'une entreprise industrielle, j'observe que celle de FENÊTREA à Beignon impliquerait la destruction d'une zone humide. Encore une, alors que les zones humides ont une fonction écologique capitale et sont indispensables tant à la pérennité de la ressource en eau sur le territoire concerné qu'à la bonne santé de l'environnement et de la biodiversité. La compensation évoquée ne semble pas pertinente: inadaptée, ne serait-ce que par son éloignement du site initial, elle aurait par ailleurs des effets écologiquement négatifs sur le site envisagé.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@53 - ANDRIEUX Marie-Claire - Orée d'Anjou

Date de dépôt :

Date de dépôt : Le 22/01/2026 à 19:02:12

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Enlaidissement de la Bretagne

Contribution :

Je n'ai même pas envie d'argumenter contre ce projet. Continuez à enlaidir la Bretagne, le lisier, les phosphates, les algues vertes, les élevages de porcs gigantesques, et j'en passe... A bas la forêt qui ne rapporte pas d'argent ! les zones humides et les petites bestioles qui n'enrichissent pas leur homme ! Ces gens-là me dégoûtent !.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@54 - FAGGIO patricia - La Fare-les-Oliviers

Date de dépôt :

Date de dépôt : Le 22/01/2026 à 19:07:02

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Opposition au projet d'extension de l'usine FenetreA

Contribution :

Bonjour, je suis contre ce projet d'extension de l'usine FenetreA, donc contre la demande de permis de construire. Trop de problèmes avec la destruction de la forêt que cela suppose.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@55 - Götti Damien - Vebret

Date de dépôt :

Date de dépôt :Le 22/01/2026 à 19:07:37

Lieu de dépôt :Sur le registre électronique

Objet :Non à ce permis de construire.

Contribution :

On ne compte plus les fois où l'intérêt de quelques-uns devrait passer avant l'intérêt de la biosphère (donc le nôtre aussi)...L'argent rend aveugle, apparemment!

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@56 - Carmen - Pantin

Date de dépôt :

Date de dépôt : Le 22/01/2026 à 19:09:48

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Opposition au Permis de construire de l'entreprise FenêtreA à Beignon

Contribution :

Bonjour, je suis opposée à l'agrandissement de l'entreprise FenêtreA à Beignon sur une parcelle qui s'est reboisée naturellement depuis cinquante ans, fait au combien bonifiant pour les enjeux environnementaux actuels et futurs. Cette parcelle sépare la zone industrielle du Chenot de l'emblématique vallée de l'Aff si essentielle par sa naturalité intrinsèque et son attrait pour l'observation naturaliste ainsi que le visiteur en tourisme vert , si important pour l'économie de la région . Cette zone est classée zone humide et doit conserver toute sa naturalité afin que nous puissions continuer de bénéficier de ses bienfaits environnementaux autant sur la qualité de l'eau, de l'air, que de l'ambiance forestière paisible et salubre. Des zones comme celle-ci doivent de nos jours être considérées comme un don pour notre bien-être et un investissement pour les générations futures. Soyons raisonnables et profitons de cette opportunité pour enseigner par l'exemple le bon sens aux jeunes générations . Ce lieux peut faire l'objet de sorties scolaires et associatives pour la connaissance de notre environnement naturel. Merci pour votre considération. Mme Le Marec
Carmen

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@57 - Barbe Jean - Paris

Date de dépôt :

Date de dépôt : Le 22/01/2026 à 19:10:23

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : AVIS DEFAVORABLE

Contribution :

Je suis tout à fait opposé au projet d'accord de permis de construire pour l'entreprise FenêtreA qui entraînerait le rarement de toute une forêt et la suppression d'une zone humide riche en biodiversité

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@58 - nath - Grenoble

Date de dépôt :

Date de dépôt :Le 22/01/2026 à 19:11:56

Lieu de dépôt :Sur le registre électronique

Objet :Je m'oppose à ce projet d'extension

Contribution :

Comment peut-on donner une autorisation de construire sur une parcelle classée. A quoi sert ce classement? C'est une aberration écologique!

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@59 - OLLIVIER CATHERINE - Châtillon-en-Vendelais

Date de dépôt :

Date de dépôt : Le 22/01/2026 à 19:16:38

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis défavorable à la demande de permis de construire de la société FenêtréA portant sur le projet de construction d'une usine à Beignon

Contribution :

On veut nous faire croire que l'extension ou le développement de l'usine ne peut se faire qu'au prix d'un saccage de zones à forte valeur écologique. Aucune "compensation" ne peut véritablement rendre justice à la nature détruite. Ainsi le circuit de l'eau va se trouver bouleversé sur la parcelle avec des conséquences dont il est nécessaire d'évaluer la portée. Il semble, en outre, que la "compensation" envisagée pose des questions qu'il serait intelligent de faire étudier via une étude d'impact avant de penser à octroyer un permis de construire. La création d'emplois ne peut justifier les dommages irréversibles causés à l'environnement.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@60 - Christine - Montmorency

Date de dépôt :

Date de dépôt : Le 22/01/2026 à 19:26:41

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Projet de construction d'une usine à Beignon

Contribution :

Je suis contre la destruction totale ou partielle de la zone humide classée en vue de la construction d'une usine à Beignon.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@61 - Walter Rahlf - Mulhouse

Date de dépôt :

Date de dépôt : Le 22/01/2026 à 19:33:45

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contre l'implantation de l'usine FenetreA

Contribution :

Je connais bien la forêt. Entre autres arguments, il reste dans le secteur des zones déjà artificialisées, non utilisées et d'une surface foncière conséquente. Pourquoi ne pas construire sur ces zones ?

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@62 - Pauline - Dinan

Date de dépôt :

Date de dépôt :Le 22/01/2026 à 19:37:14

Lieu de dépôt :Sur le registre électronique

Objet :Non au projet d'extension d'usine

Contribution :

Il est de notre devoir de sauvegarder la biodiversité présente sur ce site. Il existe sûrement des zones beaucoup plus adaptées à une installation industrielle telle qu'elle est prévue dans ce projet.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@63 - Batrel Jean - Narbonne

Date de dépôt :

Date de dépôt : Le 22/01/2026 à 19:57:07

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Extension de l'usine FenetreA

Contribution :

Je trouve regrettable de prévoir la destruction d'une zone boisée afin d'y installer une usine de production de fenêtres. La forêt de Paimpont est un joyau à préserver pour les générations futures. N'existerait-il pas d'anciens terrains industriels à réhabiliter ?

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@64 - Adriane - Paimpont

Date de dépôt :

Date de dépôt : Le 22/01/2026 à 20:25:44

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contre ce permis de construire

Contribution :

Je suis contre ce permis de construire qui va entraîner la destruction d'une zone protégée. Les zones humides ont un rôle crucial à jouer dans la lutte contre le réchauffement climatique, il faut cesser de les détruire ! La "compensation" par la création d'une nouvelle zone humide est une mauvaise idée car l'étang concerné abrite déjà sa propre biodiversité. Les conséquences sur la retenue d'eau souterraine seront, elles aussi, désastreuses. Pour ce qui est de la commune et ses habitants, l'augmentation du trafic de camions est une nuisance dont on se passera volontier. La plus-value économique pour le territoire n'a pas été démontrée. S'il vous plaît, protégez notre territoire, ne délivrez pas ce permis !!!

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@65 - Boris - Mouilleron-le-Captif

Organisme : Personnel

Date de dépôt :

Date de dépôt : Le 22/01/2026 à 20:28:04

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : aberration

Contribution :

Bonsoir, Serait-il possible d'arrêter de raser les quelques arbres qui restent dans cette forêt ? Comme ailleurs ?? Merci ! Cordialement

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@66 - Veyret Eloïse - Saint-Étienne-de-Crossey

Date de dépôt :

Date de dépôt : Le 22/01/2026 à 20:38:07

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : AVIS DÉFAVORABLE

Contribution :

Je m'oppose à ce projet destructeur d'un milieu de vie riche, précieux et irremplaçable. Aucun mécanisme de "compensation" ne saurait compenser cette destruction. Il est complètement hors-sol de prétendre "compenser" la destruction d'une forêt par un autre projet à des kilomètres de là. Ça ne fonctionne pas comme ça la vie ! On ne sait pas "compenser" donc on ne détruit pas pour commencer !!!

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@67 - Damien - Besné

Date de dépôt :

Date de dépôt : Le 22/01/2026 à 20:42:02

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Ré-habiller des friches industriels

Contribution :

Bonjour, Je vais juste lister tous les arguments pertinents à l'encontre de ce projet qui me viennent à l'esprit. Puis j'exposerai l'idée que je trouve adéquate pour que l'entreprise trouve moyen de s'épanouir. - Mise en danger de la zone humide - Destruction d'habitat naturel - Nuisance sonore avec les camions, danger supplémentaire pour les riverains, détérioration plus rapide des voies empruntées par les camions. - Pollution générée par l'usine.... Bref j'en oublie. La solution que je trouverai idéale, c'est d'aller bâtir cette usine dans une zone industrielle en friche. Renouveler des zones déjà bitumées avec des bâtiments abandonnés, pour que cela serve à nouveau. Je ne suis pas spécialiste de cette région mais je pense qu'il y en a. Donc vous l'aurez compris, je suis contre l'implantation de cette usine à cet endroit. Mais pas contre le développement des entreprises. Merci de m'avoir lu. Bien cordialement. Damien B.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@68 - Jean-Francois - Échallat

Date de dépôt :

Date de dépôt : Le 22/01/2026 à 21:13:55

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : permis de construire de la société Fenêtréa portant sur le projet de construction d'une usine à Beignon

Contribution :

Je m'oppose à ce projet destructeur de l'environnement.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@69 - Navarro Jean-Michel - Pontcharra

Date de dépôt :

Date de dépôt : Le 22/01/2026 à 21:50:31

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : opposé à ce projet

Contribution :

arrêtons d'artificialiser les sols et de détruire les zones humides et forestières

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@70 - CHARRONDIERE Nicolas - Moulins

Date de dépôt :

Date de dépôt : Le 22/01/2026 à 21:52:11

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : DESACCORD

Contribution :

Bonjour, Je ne suis pas d'accord avec ce projet, les études d'impact étant inexistantes ou incomplètes sur les sujets suivants :- nuisances sonores pour les riverains (y compris du fait du trafic routier supplémentaire induit par le projet)- altération de la qualité de l'air pour les riverains- capacité du traitement des eaux rejetées et adéquation du traitement au type d'effluent- incidence sur les terres environnantes de la modification de la répartition des eaux pluviales. Je trouve surtout aberrant, à notre époque où la préservation des milieux naturels et de nos ressources en eau potable est un enjeu majeur à court terme, d'autoriser une implantation d'une telle ampleur dans une zone humide de biodiversité, alors qu'une alternative d'implantation dans une zone déjà artificialisée pourrait être réalisée. Bien cordialement

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@71 - Christine - Néant-sur-Yvel

Date de dépôt :

Date de dépôt : Le 22/01/2026 à 22:32:35

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis défavorable

Contribution :

Bonjour, Je vous remercie de noter que je suis contre ce projet sur cette parcelle. Bien cordialement

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@72 - sebastien - Village-Neuf

Date de dépôt :

Date de dépôt : Le 23/01/2026 à 02:11:17

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : sur le permis de construire de l'entreprise FenetreA

Contribution :

Ca fait plus de trente ans, que scientifiquement parlant, nous sommes un pays a fort taux de pollution et qu'il manque cruellement d'arbres, pour compenser. L'Être humain est pitoyable, il scie sa propre branche, qui le tiens en Vie. De nombreuses espèce animal, on totalement disparu, du a la déforestation massives et irréfléchi. L'Être humain, ne tire aucune leçon de tous les dégâts "irréversible" qu'il cause sur la faune et la flore. Je vous demande, pour une fois ou pour la Première fois, d'être Conscient des répercussion que votre projet aura directement sur la nature, les animaux et indirectement sur Nous les être humains. Nous sommes en 2026, je trouve totalement aberrant, de proposer encore de nos jours des projets qui suscite le déboisement, comme s'il n'y avait pas assez de place sur les terrains nu. Il s'agit de la forêt la plus emblématique LA FORÊT DE BROCELIANDE. Vous touchez a quelque chose de sacrée, mais je perds mon temps face a des écervelé, Avare et cupide, qui ne cherche meme pas a comprendre la nature. A par l'ARGENT, le reste vous vous enfichez. Votre facon de voir la vie est déprimante, dépourvu de bon sens, délétère ... Je vous demanderais d'abandonner votre projet macabre!! Dans quelque années vous me serez reconnaissant.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@73 - Kim - Sérent

Date de dépôt :

Date de dépôt : Le 23/01/2026 à 07:26:35

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Je m'oppose au projet d'extension de l'usine à Beignon.

Contribution :

Je m'oppose fermement au projet d'extension de l'usine à Beignon. Bétonner une parcelle boisée classée en zone humide est aujourd'hui inacceptable. Ce projet entraînerait la destruction d'un écosystème précieux, déjà fragilisé, alors même que ces milieux jouent un rôle essentiel pour la biodiversité, la gestion de l'eau et l'équilibre climatique. Ces forêts ne se remplacent pas. Nous occupons déjà une part considérable de l'espace naturel pour nos activités lucratives. Il est temps de repenser nos modes de développement et nos façons de travailler, afin de concilier activité économique et respect du vivant. Je ne peux rester indifférente à l'impact irréversible que ce projet aurait sur l'environnement local, l'habitat de la faune, la flore de Brocéliande et je demande qu'il soit reconsidéré.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@74 - Jérôme - Plélan-le-Grand

Date de dépôt :

Date de dépôt : Le 23/01/2026 à 08:19:08

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contre

Contribution :

Bonjour. Je suis propriétaire de 3 terrain sur la commune, et je n'ai pas le droit de construire, pourquoi une entreprise aurait elle le droit ? Si vous le faites pour un, faite le pour tous, ce serait plus cohérent....Ensuite, beignon et déjà construite de partout: la justice, la zone industrielle, la nouvelle résidence direction le camp...Les anciens maire on jouer au agent immobilier avec beignon, apparemment, la nouvelle mairie fait pareille. Tout sa pour du profit monétaire, les fameuse taxes... Alors que les trois quart des personnes qui travaille à fenetrea n'habite pas sur beignon !Sa ne dynamise pas la commune, sa la bétonne encore un peu plus...

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@75 - Souleyras Aurore - Néant-sur-Yvel

Date de dépôt :

Date de dépôt : Le 23/01/2026 à 08:33:03

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Défavorable

Contribution :

Encore un projet au détriment de la protection de l'environnement. Les discours et actes politiques doivent être cohérents, et le permis de construire refusé. La zone est fragile et doit être préservée. L'entreprise dispose déjà d'un outil de travail, que l'existant soit optimisé. Cohérence aussi avec l'image que veut se donner la commune. Comment pourrait-on d'un côté profiter de l'image verte de Broceliande, de son attractivité touristique et de l'autre autoriser qu'on la détruise pour le profit d'industriels? Les touristes ne sont pas dupes. Il ne suffit pas de leur laisser quelques hectares pour la "vitrine". Et quand ils désertent la forêt, les répercussions économiques sur votre commune et le massif seront bien plus importantes que le seul "préjudice" de Fenetrea.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@76 - Lebois Daniel - La Chapelle-Thouarault

Date de dépôt :

Date de dépôt : Le 23/01/2026 à 08:44:14

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Non à l'extension de l'usine dans les conditions prévues

Contribution :

Bonjour, Que l'entreprise FenêtreA veuille s'agrandir est naturel. Cependant, s'agrandir sur un espace boisé et en ne tenant pas compte des contraintes globales du site :- routes inadaptées à la circulation, - station d'épuration en limite de ses capacités, ce qui déjà peut limiter l'extension du nombre d'habitants, - la compensation des arbres rasés alors que cela doit être fait dans un périmètre proche, - l'impact sur l'Aff sans étude sur l'impact du projet sur les parcelles situées au nord alimentant la rivière, - un projet situé en bordure immédiate de la forêt de Paimpont, classée en ZNIEFF de type 1 et en zone spéciale de conservation Natura 2000. Faut-il encore d'autres arguments ? Ne cédon pas aux sirènes de l'économie d'abord au détriment de cet environnement qui nous accueille. Un projet d'extension proche est probablement possible, dans un endroit beaucoup plus adapté, l'entreprise a-t-elle cherché ? En tous cas, il faut qu'elle le fasse car le projet actuel n'est pas acceptable. Je vous remercie de prendre en compte ce avis. Cordialement. Daniel Lebois

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@77 - Demaret Cédric - Frossay

Date de dépôt :

Date de dépôt : Le 23/01/2026 à 08:48:51

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Permis de construire

Contribution :

Laissez nos forêts tranquilles.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@78 - Vignault Valentine - Paris

Date de dépôt :

Date de dépôt : Le 23/01/2026 à 09:39:48

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contre ce projet de construction

Contribution :

Détruire une zone humide où s'est déjà développée une certaine biodiversité est doublement néfaste, pour le climat (les zones humides permettent de le réguler) et pour la biodiversité (recréer une autre zone humide ailleurs en guise de compensation ne permet jamais de recréer la biodiversité existante et la richesse des interactions). Il faut cesser d'artificialiser les sols à tout va, c'est une vision court-termiste dépassée.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@79 - Françoise - Plumélieu-Bieuzy

Date de dépôt :

Date de dépôt : Le 23/01/2026 à 10:05:07

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis à propos du projet de construction de Fenêtre A

Contribution :

Bonjour, suite à la lecture de nombreuses informations sur ce projet, je ne suis pas favorable à la construction de la nouvelle usine Fenêtre A. L'étude semble incomplète, ne respecte pas certaines normes par rapport à la biodiversité et manque de transparence sur ses budgets. Le besoin d'agrandir n'est pas justifié, d'énormes mètres carrés de l'usine actuelle sont disponibles. Les aménagements de la commune ne sont pas prêts à accueillir au plan routier ce projet.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@80 - Nourmamode Razid - Bordeaux

Date de dépôt :

Date de dépôt :Le 23/01/2026 à 10:12:22

Lieu de dépôt :Sur le registre électronique

Objet :Non à l'extension de l'usine FenetreA

Contribution :

Bonjour,Je suis contre cette extension qui se fera au détriment de la nature.Comme l'a exprimé la MRAe lors de la révision du PLU, il n'y a eu ni étude de localisation alternative, ni scénarios d'optimisation foncière. Commençons donc par vérifier ces possibilités avant d'impacter définitivement une zone humide ! D'autant que les risques environnementaux sont nombreux :• Destruction d'habitats naturels boisés dans une zone relais écologique,• Proximité de zones humides et périmètre de captage d'eau potable,• Conséquences possibles sur la biodiversité forestière du massif de Paimpont. • ...Merci.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@81 - LATTES Catherine - Gruissan

Date de dépôt :

Date de dépôt :Le 23/01/2026 à 10:22:29

Lieu de dépôt :Sur le registre électronique

Objet :CONTRE le permis de construire de l'entreprise fenetrea

Contribution :

Je suis CONTRE ce permis de construire. En effet, une zone humide va être impactée. Il faut impérativement conserver ces zones. Ce sont des lieux de biodiversité extraordinaire. Le forêt va être impactée elle aussi alors qu'il est prouvé scientifiquement que nous devons conserver les arbres matures. Pour le futur de l'humanité, conservons ces lieux incroyables de vie.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@82 - Callet Marie-Christine - Paris

Date de dépôt :

Date de dépôt : Le 23/01/2026 à 10:32:09

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Opposition au projet de construction de l'usine à Beignon

Contribution :

De nombreux éléments s'opposent au projet, dont : . Les infrastructures routières ne sont pas adaptées à une augmentation du trafic de camions. La station d'épuration, déjà quasiment à saturation, ne pourrait supporter une activité industrielle supplémentaire. La compensation de l'impact sur la zone humide par la restauration d'une autre zone prévue est manifestement inadéquate (Etude d'impact). Les risques d'incendie à proximité de la forêt et de pollution (non étudiés), vont augmenter de façon sensible. Insuffisance de l'évaluation environnementale etc....

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@83 - Leveau Annick - Colombes

Date de dépôt :

Date de dépôt : Le 23/01/2026 à 10:45:06

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contre le permis de construire de l'entreprise Fenêtre A

Contribution :

Le risque d'incendie de la forêt de Paimpont, classée en ZNIEFF, et en zone spéciale de conservation Natura 2000, en bordure immédiate du projet sera majoré par la présence de 6 camions supplémentaires par jour. Le risque de pollution de la vallée d'Aff est très réel. Les zones humides périphériques seront très fragilisées, et donc en danger. Aucune étude spécifique sur la qualité de l'air n'a été menée, alors qu'il y aura une circulation beaucoup plus importante de camions. L'impact sur la qualité de vie des riverains et des promeneurs n'a pas du tout été pris en compte.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@84 - Camille - Guerlédan

Date de dépôt :

Date de dépôt :Le 23/01/2026 à 11:54:57

Lieu de dépôt :Sur le registre électronique

Objet :Sinon on arrête quand les conneries ?

Contribution :

Vendre l'avenir et le vivant pour faire des cadeaux à du privé polluant on en est encore là en 2026... Et bien entendu encore un projet écocide ridicule qui n'est pas soumis au vote démocratique, encore des milliers d'heures de bénévoles et citoyens gâcher pour combattre un pseudo droit de l'environnement totalement détricoté depuis 2017, nos enfants ne vous remercient pas vous et vos compensations environnementales foireuses.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@85 - heloise - Montrevault-sur-Èvre

Date de dépôt :

Date de dépôt : Le 23/01/2026 à 12:01:44

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : non au permis de construire

Contribution :

Ce serait inadmissible et irresponsable de venir construire une entreprise au sein d'une forêt aussi emblématique et importante tant sur le plan culturel que sur la biodiversité pour les bretons. Les zones artisanales et industrielles sont dédiées pour cela. Les problèmes environnementaux actuels de notre époque n'est pas propice à toute nouvelle construction (=destruction de l'habitat de nombreuses espèces), surtout pour les constructions de cette ampleur!!

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@86 - Burlet-Parendel Francis - Asnières-sur-Seine

Date de dépôt :

Date de dépôt : Le 23/01/2026 à 12:15:11

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Destruction d'une zone humide protégée

Contribution :

Le projet d'agrandissement de l'usine se fait sur une zone humide et la destruction d'une forêt attenante. Il est inconcevable, à l'heure d'un changement climatique reconnu, que nous ayons encore des projets ayant un tel impact alors que l'inverse devrait être fait : protection des zones humides et des forêts. Pour ce projet, il est préférable d'utiliser des zones industrielles existantes sur lesquelles des possibilités existent sans impacter l'environnement. Pour les raisons évoquées ci-dessus, je suis opposé à l'attribution du permis de construire

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@87 - FERRANDI Raymonde - Paris

Date de dépôt :

Date de dépôt : Le 23/01/2026 à 12:22:59

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Opposition au permis de construire

Contribution :

Je suis contre ce projet qui détruirait une zone humide naturelle indispensable pour installer un service contingent, assorti de la création d'une zone humide artificielle qui ne compense pas.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@88 - FAIJAN David - Plélan-le-Grand

Date de dépôt :

Date de dépôt : Le 23/01/2026 à 14:52:13

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis favorable au projet d'implantation d'une nouvelle usine

Contribution :

Ce projet de nouvelle usine à Beignon est une opportunité majeure pour le développement économique local. Il permettra de maintenir et de créer des emplois durables et de renforcer l'attractivité du territoire. Conçue dans le respect des normes environnementales, cette implantation vise à concilier activité industrielle, responsabilité environnementale et avenir économique pour la commune et ses habitants. C'est pour ces raisons que je soutiens ce projet.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@89 - TASTET Anne - Soulac-sur-Mer

Date de dépôt :

Date de dépôt : Le 23/01/2026 à 14:55:31

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : AVIS DEFAVORABLE

Contribution :

Bonjour ! Je suis fortement impliquée dans la protection de l'environnement depuis pas mal d'années et je constate qu'actuellement de nombreux projets ou extension de projets mettent à mal tout ce qui a été fait jusqu'à présent pour éviter des dommages irréversibles pour la biodiversité, la préservation des zones humides, l'eau, la qualité de l'air ... L'extension de l'usine FenêtreA en est encore un exemple calamiteux. En effet, cette extension va détruire irrémédiablement une zone naturelle sensible qui forme une butée entre la zone industrielle et la forêt de Brocéliande. De plus, ce patrimoine riche en espèces sauvages se trouve à côté d'une zone classée Natura 2000. Le trafic routier va être multiplié, les risques climatiques inhérent à ce type d'augmentation posent problèmes par une augmentation importante du CO2. Cette zone doit rester intacte.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@90 - FLANDIN ISABELLE - Le Havre

Date de dépôt :

Date de dépôt :Le 23/01/2026 à 15:02:01

Lieu de dépôt :Sur le registre électronique

Objet :Implantation Entreprise FenêtreA

Contribution :

Bonjour,Je suis opposée à l'implantation de l'entreprise FenêtreA sur cette zone, nécessitant l'abattage d'arbres.Merci de prendre en compte mon avis.Cordialement,Isabelle Flandin

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@91 - caroline - Concoret

Date de dépôt :

Date de dépôt : Le 23/01/2026 à 16:05:38

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Non à l'extension de l'usine de fenêtres sur la parcelle forestière

Contribution :

Bonjour. J'habite à Concoret et me sens très concernée par l'impact négatif sur le milieu sylvestre et humide qui risque d'être détruit par l'extension de l'usine Fénétréa. Je ne crois pas en la croissance, qui jusqu'ici a fait la preuve de destruction massive de l'environnement au profit du profit... J'espère sincèrement que d'autres solutions seront trouvées pour préserver cette parcelle de forêt et de zone humide, et que je permis de construire sera refusé.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@92 - Adeline - Beignon

Date de dépôt :

Date de dépôt : Le 23/01/2026 à 16:08:47

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contre le projet de construction d'une usine à Beignon

Contribution :

Il reste peu îlots d'espaces naturels mêlant zones humides, milieux boisés, prairies alluviales et autres formations végétales accueillantes pour la faune et la flore locale. La vallée de l'Aff est clairement un de ces oasis dont il faut savoir prendre soin. Il est de notre devoir de citoyen, qui plus est de décisionnaire, de savoir recourir au principe de parcimonie afin de préserver la vie, toutes les vies. Préservons-les de la destruction, des nouveaux flux routiers que cela générerait, des bruits, ou encore des dégagements de matériaux polluants. La Bretagne est une de ces régions où la pression anthropique est de plus en plus forte, il est donc primordial de conserver ces lieux, d'autant plus au regard des enjeux actuels et de demain concernant la qualité de l'eau. Le maintien des zones humides, pour ne citer que leurs extraordinaires capacités d'absorption des crues et de purification des eaux doit être une priorité, d'autant plus lorsque des solutions alternatives existent (délocalisation du projet), ou encore qu'il est possible de questionner la pertinence même du projet, tant économique que géographique ! Ici est ma voix de citoyenne, et je compte sur vous.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@93 - Éloïse - Saint-Malo-de-Beignon

Date de dépôt :

Date de dépôt : Le 23/01/2026 à 17:24:31

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Consultation publique sur l'extension de l'usine FenetreA

Contribution :

Bonjour, Je vis à Saint Malo de Beignon et suis outrée d'apprendre que l'extension de l'usine fenetreA nécessite de supprimer une parcelle boisée et classée en zone humide en sachant que l'économie de cette usine ne semble pas pérenne. En effet l'avenir économique de cette usine est fragile et incertain, et la concurrence forte sur le marché de la menuiserie. D'après les dernières réunions publiques la situation financière de l'entreprise manque de clarté : – aucun bilan financier complet n'est disponible depuis 2017 ; – plusieurs mouvements de grève ont eu lieu ; – un turn-over important est évoqué, avec de nombreux contrats en CDD ; – une amende pour non-paiement de fournisseurs a été prononcée le 20 mai 2025. Il apparaît donc légitime de demander une étude plus exhaustive afin de s'assurer que le porteur du projet pourra financièrement assumer cet agrandissement et de ne pas laisser à nos communes une triste friche industrielle avec son lots de désagréments que la commune devra gérer (la station d'épuration avaient déjà eu du mal à supporter les nouvelles habitations et avait connus des débordements de fosses... alors un agrandissement d'usine ?!) La commune de Beignon possède un potentiel économique, mais également une richesse écologique majeure à préserver. Je souhaite faire savoir que je suis contre l'extension proposée. Des emplois : oui ; des magouilles personnelles et familiales pour son enrichissement personnel au détriment des infrastructures et habitants de plusieurs communes : s'il vous plaît NON !

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@94 - pasturel marie-anne - Longvic

Date de dépôt :

Date de dépôt : Le 23/01/2026 à 18:04:24

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : gardons nos forêts

Contribution :

NON à l'installation de l'entrepris FenêtréA, non à la construction d'une usine. OUI, OUI à la forêt. Protégeons nos forêts, nos bois, nos bosquets!

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@95 - Hélène - Malansac

Date de dépôt :

Date de dépôt : Le 23/01/2026 à 18:05:40

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Non au permis de construire à l'entreprise FenetreA

Contribution :

Pollution générée par l'augmentation de trafic, artificialisation des sols, problème de gestion des eaux pluviales, impact sur l'hydrométrie du secteur, destruction de zone humide et de biodiversité... tout ça pour davantage de profits à destination d'une entreprise, sans réelle certitude sur les retombées économiques positives pour la population locale, mais avec une certitude sur les externalités négatives que ce projet génèrerait, sans parler de la dégradation des conditions de vie des humains, végétaux et animaux qui y vivent : Il faut refuser ce permis, car il n'est plus permis de détruire aujourd'hui.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@96 - LACOSTE Marie-Ange - Arcachon

Date de dépôt :

Date de dépôt : Le 23/01/2026 à 22:06:19

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Non au permis de construire

Contribution :

Valider le permis de construire de la société FENETREA pour une usine sur Beignon serait une hérésie, eu égard aux conséquences désastreuses sur l'écosystème de la zone humide et de la forêt de Paimpont qu'elle entraînerait : artificialisation des sols, pollution, nuisances sonores, et j'en passe. Nous devons à tout prix préserver ce petit joyau qu'est Beignon, havre de nature et de paix. Il est inadmissible et criminel de laisser un tel projet voir le jour !

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@97 - Anaïs - Saint-Avé

Date de dépôt :

Date de dépôt :Le 23/01/2026 à 23:29:15

Lieu de dépôt :Sur le registre électronique

Objet :Déclaration d'opposition

Contribution :

Bonjour, en tant que Morbihanaise je me préoccupe des projets qui peuvent nuire aux espaces naturels et à la biodiversité de mon département. Je m'oppose à ce projet qui va impacter une zone humide. Les zones humides sont des espaces de forte captation de Co 2. Nous ne pouvons plus nous passer de ces espaces même de petite surface qui sont indispensables à notre survies à moyen et long terme.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@98 - Millet Claudine - Poitiers

Date de dépôt :

Date de dépôt : Le 24/01/2026 à 00:30:04

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Consultation publique portant sur le projet de construction d'une usine à Beignon

Contribution :

Je propose l'abandon de ce projet aux motifs légaux ci-dessous : 1. Insuffisance des aménagements routiers et sécurité publique. L'accueil de six camions supplémentaires par jour sans adaptation préalable des infrastructures soulève des problèmes de conformité avec : Code de la route – art. R.411-25 et suivants : obligation pour les collectivités d'assurer la sécurité des usagers par un aménagement adapté. Code général des collectivités territoriales – art. L.2212-2 : le maire est responsable de la sécurité et de la tranquillité publiques. Code de l'environnement – art. L.122-1 à L.122-3 : obligation d'évaluation environnementale préalable pour les projets susceptibles d'avoir une incidence notable. L'absence de plan de circulation adapté pourrait donc être considérée comme une carence fautive de l'administration et un vice de procédure dans l'étude d'impact. 2. Saturation de la station d'épuration et principe de précaution. La saturation annoncée de la station d'épuration, sans garantie quant à sa capacité future, contrevient à : Code de l'environnement – art. L.110-1 II 1° : principe de précaution ; les autorités publiques doivent prévenir la réalisation de dommages graves et irréversibles à l'environnement. Code de la santé publique – art. L.1321-1 et L.1321-2 : obligation de garantir la salubrité des eaux destinées à la consommation humaine. En droit européen, cela rejoint le : Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) – art. 191 : consécration du principe de précaution. L'inaction face à une station déjà saturée constitue une méconnaissance de ces normes de précaution environnementale. 3. Destruction et compensation d'une zone humide à distance. La compensation environnementale prévue à 20 km est manifestement illégale et inappropriée : Code de l'environnement – art. L.163-1 à L.163-3 : les mesures compensatoires doivent maintenir l'équivalence écologique dans le même bassin versant. Directive européenne 2000/60/CE (Directive-Cadre sur l'eau) : toute altération d'un corps d'eau doit être compensée au sein du même système hydrographique. Code de l'environnement – art. L.122-1, L.511-1 et R.122-13 : obligation d'évaluation environnementale préalable pour apprécier les impacts directs et indirects. La compensation proposée viole le principe de proximité et la séquence ERC (éviter, réduire, compenser), qui doit être rigoureusement séquencée (art. L.110-1 II 2° CE). 4. Gestion des eaux pluviales et atteinte au cycle de l'eau. Le projet de « noue » rejetant les eaux pluviales dans un fossé n'est pas équivalent à la restitution lente d'une zone humide : Code de l'environnement – art. L.211-1 II 1° : obligation de préserver le bon état écologique des eaux et la gestion équilibrée de la ressource. Directive 2000/60/CE – art. 4 : obligation de non-dégradation du bon état des masses d'eau. Jurisprudence CE, 28 juillet 2011, Commune de Valenton, n° 324277 : la compensation doit être fonctionnelle et vérifiée ; l'insuffisance d'étude hydrologique rend le projet juridiquement vulnérable. 5. Risques pour les milieux naturels – Forêt de Paimpont et Natura 2000. Le site est en proximité immédiate d'une ZNIEFF et d'une zone Natura 2000 : Code de l'environnement – art. L.414-4 : toute activité susceptible d'affecter de manière significative un site Natura 2000 doit faire l'objet d'une évaluation spécifique. Directive 92/43/CEE "Habitats-Faune-Flore" – art. 6(3) : obligation d'étude d'incidences environnementales et d'évaluation alternative. L'absence d'étude d'impact spécifique sur la fragmentation écologique et les risques d'incendie constitue une violation de ces dispositions. La non-conformité du PLU et du SCoT avec les orientations du SRADDET Bretagne (art. L.4251-1 CGCT) renforce l'illégalité d'un projet non aligné sur les politiques régionales de sobriété foncière. 6. Pollution atmosphérique et santé publique. L'absence d'étude sur la qualité de l'air et les émissions d'aluminium : Code de l'environnement – art. L.220-1 à L.221-1 : obligation de prévenir les émissions

polluantes susceptibles de nuire à la santé. Charte de l'environnement – art. 1 et 3, à valeur constitutionnelle (Préambule de la Constitution de 2004). Directive (UE) 2010/75 relative aux émissions industrielles (IED) : obligation d'autorisation avec mesures de contrôle des émissions métalliques. La non-évaluation des émissions de particules d'aluminium pourrait engager la responsabilité de l'État pour violation du droit à un environnement sain (CE, 19 nov. 2020, Commune de Grande-Synthe). 7. Non-application de la séquence ERC et absence d'alternatives. L'étude d'impact doit démontrer :- la recherche d'alternatives ;- la justification du choix de l'implantation ;- la compensation des impacts résiduels. Or, le dossier viole les conditions : Code de l'environnement – art. L.122-1-V et R.122-5 : exigence d'alternatives réalistes, notamment pour l'emplacement et la conception du projet. Directive 2011/92/UE (étude d'impact sur l'environnement) – art. 5(3)(d) : obligation européenne de présentation d'alternatives moins dommageables. L'absence d'analyse du site existant déjà en friche ou du site du Val Coric à Guer constitue une méconnaissance manifeste de cette exigence. 8. Incompatibilité avec la loi « Climat et Résilience » et la sobriété foncière. Le projet viole les objectifs nationaux de lutte contre l'artificialisation : Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 – art. 192 : objectif de « zéro artificialisation nette » (ZAN) d'ici 2050. Code de l'urbanisme – art. L.101-2 et L.101-2-1 : obligation d'un usage économe de l'espace et de limitation de la consommation foncière. SRADDET Bretagne : identifie la zone comme réservoir de biodiversité à préserver. Ainsi, toute extension industrielle entraînant une artificialisation hors zone urbaine dense est incompatible avec la planification territoriale et les objectifs ZAN. 9. Défaut de transparence et conflit d'intérêts. L'acquisition par le promoteur des parcelles de compensation peut entraîner : Violation du Code général des collectivités territoriales – art. L.2131-11 : nullité d'une décision entachée de conflit d'intérêts. Principe d'impartialité de l'administration (CE, 9 nov. 2016, Sté Numericable). Si les terrains de compensation appartiennent à des proches du porteur de projet, la délivrance d'une autorisation environnementale pourrait être entachée d'illégalité pour atteinte à la probité administrative. 10. Manquements procéduraux : étude d'impact insuffisante et absence d'évaluation globale. L'ensemble du dossier ne respecte pas les prescriptions procédurales d'évaluation environnementale : Code de l'environnement – art. L.122-1 et R.122-3 à R.122-7 : absence d'étude complète = vice substantiel. Directive 2011/92/UE modifiée par 2014/52/UE : exigence de prise en compte du cumul d'effets avec d'autres projets (le trafic routier, le risque d'incendie, la saturation hydrogéologique, etc.). L'avis négatif ou réservé de la MRAe, non suivi d'ajustements, pourrait fonder un recours en excès de pouvoir contre l'arrêté d'autorisation environnementale. En cas de mise en œuvre du projet, il y aura matière à recours administratifs. Autant les éviter de suite en abandonnant ce projet. Claudine Millet

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@99 - Bienvenu Celia - Beignon

Date de dépôt :

Date de dépôt : Le 24/01/2026 à 11:42:49

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Pour le projet Fenêtréa

Contribution :

Je suis une amoureuxse de la nature sous toute ses formes et j'en respecte les fondements essentiels de vie qu'elle abrite. Mais je suis aussi une citoyenne responsable et respectueuse des décisions légales qui sont prises par les autorités compétentes. La parcelle de la zone du Chênot est identifiée constructible depuis d'anciens PLU (2008) qu'une seule association de sauvegarde de l'environnement a contesté mais dont l'action a été déboutée. La parcelle a longtemps été un pré (suite à un incendie il y a une soixantaine d'années) et les "arbres" actuellement dessus y ont grandi parce que non entretenue. Ce ne sont pas des arbres remarquables. Les habitants de Beignon et des alentours savent que cela n'enlèvera en rien la richesse de la forêt voisine et de la vallée de l'Aff. Les habitants de Beignon et des alentours savent que leur région est riche, dynamique et attractive notamment grâce à la richesse des paysages et de la biodiversité mais aussi parce que des gens entreprennent sur leur territoire. Ils prennent un risque tant financier que personnel pour permettre à d'autres d'avoir un travail et de pouvoir continuer à vivre sur leur territoire. L'usine pour rappel n'est ni une usine de produits toxiques, ni un centre d'enfouissement nucléaire. Le trafic routier qu'elle va générer ne sera pas plus intense que celui existant. Les commerçants, les associations, les écoles de Beignon ont à cœur de voir vivre leur commune et de lui voir conserver ce dynamisme économique. Alors à mes yeux, l'extension de l'usine n'est pas une hérésie surtout quand la parcelle sur laquelle elle va être implantée est déjà identifiée constructible depuis de nombreuses années.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@100 - Thomes Claire - Val d'Oust

Date de dépôt :

Date de dépôt : Le 24/01/2026 à 12:12:28

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Objection au permis de construire à Beignon

Contribution :

Bonjour, En tant que citoyenne, je tiens à vous dire combien je suis préoccupée de voir des projets de partout sur la planète qui détruisent progressivement le vivant. Je fais partie du vivant et à ce titre j'ai besoin d'une terre où l'eau reste buvable, où la biodiversité permet le renouvellement de chaque espèce y compris l'espèce humaine. J'ai découvert, si ce projet arrivait à terme, que la zone humide de Beignon serait compensée par la restauration d'une autre zone humide en dehors du bassin versant de l'Aff et qui se situerait à environ 20 km. Cela ne serait en aucun cas une préservation du vivant et donc des espèces qui y seraient détruites. Je suis choquée d'apprendre qu'aucune étude d'impact n'a été faite, alors elle permettrait d'évaluer les conséquences qu'une restauration en zone humide pourrait avoir sur la flore et la faune existantes. Je reste dans l'espoir d'être entendue.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@101 - AUBERT Isabelle - Glos

Date de dépôt :

Date de dépôt : Le 24/01/2026 à 13:36:00

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Non à toute destruction de la forêt

Contribution :

Il est urgent de conserver la vie existante et future de la forêt. Chaque parcelle sauvée est un pas vers le mieux être et vers le future. Arrêtons d'abattre sans discontinuer alors qu'il y a partout des friches industrielles vides qui ne demandent qu'à être de nouveau utilisées.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@102 - Pelé Katia - Monterfil

Date de dépôt :

Date de dépôt : Le 24/01/2026 à 16:25:01

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : je m'oppose à l'agrandissement de l'usine tel qu'il est prévu dans le projet

Contribution :

Je suis très préoccupée par l'aspect potentiellement écocide du projet tel qu'il est présenté. En effet, il entraînerait une destruction d'habitats naturels boisés dans une zone relais écologique ; les conséquences probables sur la biodiversité forestière du massif de Paimpont m'apparaissent sous-évaluées. De plus, il impacterait des zones humides, et se situerait dans le périmètre de captage d'eau potable. En outre, les rejets de particules d'aluminium sont avérées et dangereuses pour la santé des habitants des environs, sans parler des gaz d'échappement issus des camions. Enfin, les nuisances sonores n'ont absolument pas été prises en compte, qui dégraderaient la qualité de vie des riverains - et des promeneurs. Pour toutes ces raisons, je m'oppose à l'agrandissement de l'usine de la société Fenêtréa à Beignon.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@103 - Anne - Saint-Clair-sur-les-Monts

Date de dépôt :

Date de dépôt : Le 24/01/2026 à 18:08:40

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis défavorable

Contribution :

Ce projet présente des risques environnementaux tels que la destruction d'habitats naturels boisés, une augmentation de la pollution due à la circulation de camions engendrée, et la proximité de zone humide. Cela n'a pas été pris en compte dans l'extension du projet. Les objectifs de la loi Climat et Résilience sont contournés. L'ARS relève un risque sur la ressource en eau potable, ainsi que sur la gestion des particules d'aluminium volatiles.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@104 - François - Montrouge

Date de dépôt :

Date de dépôt : Le 24/01/2026 à 22:26:52

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis sur le permis de construire demandé par la société Fenetrea

Contribution :

Il est impératif de sauvegarder toutes les zones humides et boisées dans le contexte actuel du dérèglement climatique. Cette extension ne peut être envisagée que sur des surfaces déjà artificialisées. En conséquence, pour ces raisons je suis contre la validation de ce permis de construire.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@105 - Leelou - Lingolsheim

Date de dépôt :

Date de dépôt : Le 25/01/2026 à 09:57:00

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis défavorable

Contribution :

Je souhaite par la présente consultation exprimer un avis défavorable au projet d'extension de l'usine FenêtréA. D'abord par un souci d'écologie et d'atteinte à la nature remarquable et au Vivant de la Bretagne. Autoriser ce projet c'est : Prévoir l'artificialisation de presque 3 hectares de milieux naturels, incluant près de 13 000 m² de zones humides, essentielles à la biodiversité. Une déforestation en lisière immédiate de la forêt de Paimpont, cœur historique de Brocéliande, l'un des ensembles forestiers les plus emblématiques et sensibles de Bretagne. Le site concerné abrite des espèces strictement protégées de chauves-souris, et forme une zone tampon précieuse entre la zone industrielle et la forêt de Brocéliande dont fait partie la vallée de l'Aff, un corridor écologique vital pour ces chauves-souris forestières, des oiseaux nicheurs et d'autres espèces protégées comme l'Engoulevent d'Europe, ou encore des rapaces dont la buse variable, la chouette chevêche, et la grande noctule.. De plus, il s'agit d'une zone paisible de promenade très appréciée des locaux. La détruire revient à attiser la colère des habitants. Le projet est situé au sein de la ZNIEFF "Forêt de Paimpont" et à proximité immédiate de zones classées Natura 2000. Il faut noter que les mesures compensatoires, bien qu'elles compensent certains des dégâts dû aux travaux, sur le court terme; elles ne remplaceront jamais des années de construction d'un biosystème 100% naturel avec tous les êtres vivants et protégés présents sur cette parcelle, qui ont participé à sa construction, sur le long terme. Ainsi, j'espère que ce projet ne voit jamais le jour, et que des efforts soient davantage apportés pour soutenir et conserver le Vivant sur le long terme à Brocéliande et aux alentours. Merci

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@106 - LE GAL Rachel - Quimperlé

Date de dépôt :

Date de dépôt : Le 25/01/2026 à 10:48:09

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Opposition à la demande de permis de construire de la société fenetréa portant sur le projet de construction d'une usine à Beignon

Contribution :

Je ne comprends pas que de tels projets aient encore cours alors que l'Europe nous rebat les oreilles 24 h sur 24 de l'importance de l'écologie. Ici il s'agit d'une véritable écologie qui consiste à vraiment protéger la faune et la flore d'un milieu sensible et précieux; Je m'oppose à ce projet de sacrifice d'une nouvelle zone de cette merveilleuse forêt de Brocéliande que les capitaux de toutes sortes s'acharnent à détruire.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@107 - LE GAL Jean-Marc - Quimperlé

Date de dépôt :

Date de dépôt :Le 25/01/2026 à 11:04:33

Lieu de dépôt :Sur le registre électronique

Objet :Opposition au projet de demande de permis de construire de la société Fenetrea portant sur le projet de construction d'une usine à Beignon

Contribution :

Encore une zone naturelle sensible et tellement précieuse pour des convoitises pécuniaires et des soi-disant créations d'emplois alors que tout est fait en France pour délocaliser nos industries vers l'étranger en sacrifiant les salariés. Il y a assez d'autres endroits pour construire des usines, pourquoi s'acharner sur notre belle forêt de Brocéliande. Je m'oppose à ce projet contre nature. Il ne faudra pas s'étonner d'avoir des inondations de plus en plus destructrices si nous persévérons dans cette folie de bétonnage des zones humides et naturelles. L'humain est le seul responsable des débordements de la nature. Il faut que cela cesse.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@108 - LE GAL Rachel - Quimperlé

Date de dépôt :

Date de dépôt : Le 25/01/2026 à 11:21:29

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Opposition au projet de construction de l'usine Fenetréa sur la commune de Beignon

Contribution :

Pourquoi ne pas choisir un autre site moins fragile que cette zone humide si précieuse ? Encore une incohérence à laquelle je m'oppose formellement. Assez de destruction de la faune et la flore! Il faudrait vraiment arrêter notre folie destructrice qui pourtant se retourne contre nous . Regardez ces inondations , ces animaux qui disparaissent cette forêt primaire qui n'existe plus et qui est remplacées par des pins et sapins qui appauvrissent le sol.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@109 - Marie-Pierre - Dol-de-Bretagne

Date de dépôt :

Date de dépôt :Le 25/01/2026 à 19:53:16

Lieu de dépôt :Sur le registre électronique

Objet :Pas de construction d'usine à Beignon

Contribution :

Contrairement à ce que disent les concepteurs de ce projet dévastateur, RIEN ne peut compenser la destruction de zones humides totalement indispensables à la biodiversité. De plus, faire circuler des poids lourds dans ce lieu qui n'en a pas les infrastructures nécessaires est scandaleux sans parler d'autres risques: la volatilité de l'aluminium dans l'air, c'est un produit cancérigène et l'atteinte à l'eau potable. Va-t-on ENFIN prendre en compte D'ABORD la santé de l'environnement et des êtres humains AVANT celle d'investisseurs ne pensant qu'à s'enrichir en détruisant le Vivant?

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@110 - Margerie - Combs-la-Ville

Date de dépôt :

Date de dépôt : Le 26/01/2026 à 08:09:58

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Inadmissible

Contribution :

Je suis contre l'implantation de ce projet, dans un monde qui étouffe l'écosystème de la forêt est bien trop précieux pour être détruit. Arrêtons de détruire la planète svp ! Discutons pour d'autres alternatives et d'autres compromis...

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@111 - BAK Vincent - Voyenne

Date de dépôt :

Date de dépôt : Le 26/01/2026 à 08:14:05

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : AVIS FAVORABLE

Contribution :

Quand nous fermons une usine en France, toute la population se mobilise, trouve cela scandaleux... Aujourd'hui, un Patron ne cède pas à la facilité (fabrication étrangère, délocalisation à l'étranger) mais se bat pour faire "rayonner" un savoir-faire Français, sur son territoire en France, d'autant plus en Bretagne réputé pour son activité dynamique et son savoir faire. Donc oui à ce projet, je ne pense pas que la construction de cette usine nous plonge demain dans un chaos écologique dramatique.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@112 - Gigou Julien - Saint-Malo

Date de dépôt :

Date de dépôt : Le 26/01/2026 à 11:21:04

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis en faveur de la construction de la nouvelle usine

Contribution :

Je souhaiterais m'exprimer en faveur de la construction de cette nouvelle usine qui est nécessaire à l'avenir de l'entreprise dans le marché ultra concurrentiel actuel. Le projet, en plus de prévoir l'embauche de 50 salariés supplémentaires (100 à terme), a été conçu dans le respect de l'environnement autour de lui : reboisement, création de zones humides, respect des espèces autour du site...

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@113 - Bidan Brigitte - Plurien

Date de dépôt :

Date de dépôt : Le 26/01/2026 à 14:21:30

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Non à l'extension de l'usine FenetreA

Contribution :

Il apparaît que l'évaluation environnementale n'a pas été assez approfondie. Il me paraît essentiel de la reprendre en y intégrant une partie dédiée à l'extension de la zone d'activités économiques et à ses incidences potentielles sur l'environnement afin de préserver, dans le règlement, l'ensemble des zones humides qui ont été identifiées. Il y a urgence à protéger la biodiversité tant des animaux que des végétaux, notamment des zones humides. Recréer une zone humide artificielle comme proposé n'a pas de sens vu que un écosystème s'est déjà mis en place.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@114 - Vrecourt Nicolas - Écully

Date de dépôt :

Date de dépôt : Le 26/01/2026 à 15:47:16

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis défavorable

Contribution :

Je suis défavorable à ce projet de nouvelle usine qui ne présente pas d'atouts suffisamment importants pour compenser la dégradation de la qualité de l'air, de la capacité d'infiltration des sols, du niveau sonore ambiant et de la qualité de vie globale des riverains que cette nouvelle activité pourrait engendrer. La quantité insuffisante d'études ayant été démontrée (études d'impact, études sur l'augmentation des flux routiers, retombées économiques etc.), il semble logique de ne pas poursuivre un tel projet.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@115 - GUITTON Sébastien - Beignon

Date de dépôt :

Date de dépôt : Le 27/01/2026 à 11:53:30

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Soutien du projet d'usine FENETREA

Contribution :

La commune de Beignon a fait le choix, il y a de nombreuses années, de développer une zone industrielle forte. Cette activité économique est essentielle pour que la commune puisse développer des projets, accueillir ses habitants dans de bonnes conditions et développer ses infrastructures publiques. Le projet de nouvelle usine Fenêtréa se situe sur un terrain fléché dans le PLU vers une extension de la zone industrielle du Chênot. Il n'y a donc pas de surprise quant à l'arrivée, un jour ou l'autre, d'un bâtiment industriel sur ce terrain. En tant que chef d'entreprise, je soutiens les actions de développement économique, surtout lorsqu'elles permettent le développement de l'emploi local, la préservation du savoir-faire et la compétitivité économique de notre pays. Je défends également une industrialisation raisonnée, soucieuse de la protection de l'environnement, ce qui me semble être le cas dans le projet Fenêtréa, via notamment de nombreux engagements pris dans ce sens. En tant que citoyen, je me réjouis que des moyens financiers privés puissent contribuer à la sauvegarde de notre région. Sans développement économique, l'État et les collectivités n'auront pas les moyens de défendre et préserver les espaces naturels. Je donne donc un avis favorable à ce projet qui conjugue développement économique local et respect de l'environnement.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@116 - Wacquez Pierre-Aranud - Beignon

Date de dépôt :

Date de dépôt : Le 27/01/2026 à 12:21:22

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Demande de Permis de Construire de la société Fenêtréa portant sur le projet de construction d'une usine à Beignon.

Contribution :

Ce projet s'inscrit dans la suite logique d'une entreprise qui doit, si elle veut rester compétitive, mettre en place les moyens de production nécessaires, afin de rester dans le top 10 des usines françaises, spécialisée dans la fabrication d'ouvertures à destination de l'habitation et du bâtiment. J'habite à Beignon depuis 1993. Nous étions 800 habitants. J'ai connu la RN 24, qui traversait Beignon, avec plus de 20.000 passages de voitures, camions / jour, qui se sont arrêtés soudainement le 26 Juillet 1994, avec l'ouverture de la 2 fois 2 voies, nouvelle R24, évitant ainsi le passage par la commune. Un bienfait pour la tranquillité des habitants, la nature et les oiseaux, la sécurité, l'environnement.....mais qui aurait pu devenir un cauchemar pour la commune, si des entrepreneurs n'avaient pas senti le vent tourner, et anticipé la réflexion autour d'une zone industrielle, qui maintiendrait une activité de vie à Beignon, tant pour et par la population que pour des emplois pour des gens venant de l'extérieur. Maintenir les commerces, les écoles, la vie associative....30 ans après, nous sommes presque 2000 habitants. Une certaine forme d'accomplissement et de réussite. Beignon a su rebondir et juguler l'environnement, développement, industries, population.... dans un cadre qui a été préservé. La commune est belle et accueillante. Elle fait envie. Rester vigilant bien sûr, sur la maîtrise du développement. La confiance n'exclut pas le contrôle. Et pour le bien vivre, ENSEMBLE.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@117 - Chartier Bernadette - Saint-Thomas-de-Courceriers

Date de dépôt :

Date de dépôt :Le 27/01/2026 à 17:07:24

Lieu de dépôt :Sur le registre électronique

Objet :Brocéliande

Contribution :

Non au permis de construire à l'entreprise FenetreA. Permis de raser la forêt sur cette parcelle, non! Quelle honte! On ne doit pas toucher à la forêt de Brocéliande. Jamais! Un peu de respect! On en a marre de toutes ces destructions de la nature.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@118 - Chartier Thierry - Saint-Thomas-de-Courceriers

Date de dépôt :

Date de dépôt : Le 27/01/2026 à 17:09:10

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Brocéliande

Contribution :

Stop à la destruction de la nature. Non au permis de construire à l'entreprise FenetreA. Laissez la forêt de Brocéliande tranquille!

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@119 - LABREGERE FLORENCE - Houilles

Date de dépôt :

Date de dépôt : Le 27/01/2026 à 23:26:12

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis négatif concernant la construction d'une usine à Beignon par la société Fenêtréa

Contribution :

La préservation des zones humides est essentielle dans le contexte actuel de changement climatique. Il est à prévoir une augmentation des épisodes extrêmes de sécheresse et inondations. C'est pourquoi il faut impérativement rechercher des zones déjà artificialisées pour construire des usines.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@120 - Gausse Amans - Gaël

Date de dépôt :

Date de dépôt : Le 28/01/2026 à 06:14:40

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Pour une vraie prise en compte des impacts du projet

Contribution :

Bonjour, Alerté par l'association Sos Brocéliande sur ce projet de ferme-usine, je rejoins la plupart des arguments d'ordre écologique et social soutenus par l'association, et je voudrais attirer l'attention des pouvoirs publics sur la question du modèle économique que nous voulons pour le monde de demain. Certes, une ferme-usine ça crée de l'emploi. Mais est-ce le type d'emploi que nous voulons pour nous, nos amis, nos enfants ? L'usine, c'est un modèle hérité du XIXème siècle. Dans certains secteurs, on ne peut pas facilement en sortir, voire on en a besoin encore - quoi qu'on puisse aller vers plus de responsabilité et de coopération. Mais dans la menuiserie, dans le bâtiment, en campagne !? Il existe bien des alternatives plus favorables à nos sociétés. Engagé depuis trente ans dans les luttes ouvrières, je vous invite à regarder les priorités d'un monde qui traverse une crise très grave. Ne devons-nous pas reconsidérer tous les modèles du passé, et faire des choix en conscience ? Aujourd'hui, et a fortiori dans nos petites communes rurales, la plupart des gens - quel que soit le bord politique - souhaite revaloriser les savoir-faire traditionnels, soutenir le petit commerce, développer de vraies innovations écologiques (matériaux biosourcés, échelles locales...), encourager les petites entreprises, familiales ou solidaires, à gestion raisonnée et à impact soutenable sur les écosystèmes. C'est difficile de remettre en cause un projet qui présente bien, qui a l'air innovant sur le papier - mais ce serait un choix courageux de la part des élu-es que d'engager la commune de Beignon (voisine, pour nous qui sommes de l'autre côté de la forêt, venons parfois là en promenade) sur de toutes autres voies : biorégionales, souveraines, humanistes. Pourquoi ne pas au moins prendre le temps de réaliser une étude d'impact digne de ce nom, et une démarche coopérative impliquant les habitant-es du secteur dans le dessin des horizons ? Avec les élections qui approchent, ce serait plus que pertinent : indispensable, dans un régime démocratique.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@121 - Croizer Sophie - Brueil-en-Vexin

Date de dépôt :

Date de dépôt : Le 28/01/2026 à 10:45:24

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Permis de construire fenetre

Contribution :

Détruire un écosystème pour soi-disant le recréer ailleurs, d'une bêtise affligeante! Bétonner encore et toujours pour le profit de quelques-uns, non, non et non. Créer des emplois sous-payés, toujours non,

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@122 - Virginie - Concarneau

Date de dépôt :

Date de dépôt : Le 28/01/2026 à 12:41:23

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Remarques sur l'impact environnemental du projet de construction d'une usine à Beignon

Contribution :

Bonjour La commune de Beignon possède aujourd'hui une richesse écologique majeure que nous devrions préserver pour nos enfants, ors ce dossier à la justification économique non démontrée, serait à la source de nombreux problèmes environnementaux. Déjà la construction d'une usine polluante sur une zone humide et classée semble totalement anachronique en 2025. On parle d'un impact soit-disant compensé par la restauration d'une autre zone humide, mais cette nouvelle zone se situe à 20 km et ne concerne pas le bassin versant de l'Aff (sans parler du fait que certaines parcelles de compensation appartiennent à la famille du propriétaire ce qui pourrait constituer un conflit d'intérêts) Il a été démontré pour l'Aff que les captages d'eau entraînent déjà un assèchement de la rivière pendant cinq à six mois par an. L'artificialisation de la zone surplombant la vallée accentuerait vraisemblablement ces phénomènes, mais cet impact n'est pas mesuré dans le dossier. (Etude « Fonctionnement hydrogéologique du site de la vallée de l'Aff ». D'autre part, le trop-plein de la retenue d'eau souterraine qui est prévu au sud-est du terrain privera le côté nord, versant direct de l'Aff, d'une quantité d'eau notable durant les périodes pluvieuses. Il n'y a pas d'étude sur l'impact du projet sur les parcelles nord, pourtant directement connectées à l'Aff, alors que cette portion de la rivière est déjà fortement fragilisée par les pompages. Quid aussi des particules d'aluminium (matériau très utilisé pour les fenêtres) que l'on sait s'échapper de ce type d'usine ? Rien ne dit comment elles seront gérées. Enfin, dernière remarque : La situation financière de l'entreprise semble fragile. Il n'y a aucun bilan financier complet depuis 2017, on remarque de nombreux CDD et un turnover important des salariés et de plus il y a eu une amende pour non-paiement de fournisseurs en mai 2025. Disons que ce dossier ne semble pas du tout solide et devrait générer de nombreuses nuisances environnementales. D'autres terrains moins exposés sont disponibles pourquoi ne pas les utiliser ?

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@123 - Large Patrick - Beignon

Date de dépôt :

Date de dépôt : Le 28/01/2026 à 13:56:43

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Construction d'une nouvelle usine par la société FENETREA à Beignon

Contribution :

À l'heure où l'on parle de réindustrialisation, soutenir une entreprise qui fabrique en France est un acte citoyen. À mon avis, ce projet est une opportunité importante pour l'emploi local et l'activité économique du territoire. Le développement de FenêtreA est surtout un atout pour Beignon et le secteur de Brocéliande, en contribuant à maintenir des emplois durables, à renforcer l'attractivité de la commune, et à créer des retombées positives pour les commerces, les écoles, les services et les entreprises locales comme les transports Damien et S.P.P.M. Il ne faut pas oublier les mesures de compensation proposées, notamment le reboisement de 9 hectares pour 2,8 hectares défrichés, ainsi que l'effort massif de restauration des zones humides (plus de 300 % de compensation). Ces engagements prouvent que le développement industriel peut s'accompagner d'un gain net pour la biodiversité. La nouvelle usine FenêtreA confirme le dynamisme de la zone d'activité du Chenot et renforce l'image de Beignon comme une commune attirante. Je soutiens pleinement le projet FenêtreA

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@124 - LE FORT Sandra - Beignon

Date de dépôt :

Date de dépôt : Le 28/01/2026 à 14:15:25

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Permis de construire de l'usine FENÊTRE A

Contribution :

Après l'ouverture de la 4 voies et la déviation de RN24, la commune a su rebondir en installant une zone industrielle, qui fait qu'aujourd'hui BEIGNON est une commune où il fait bon vivre, qui a su préserver son environnement et rester attractive. Là où d'autres communes ont du mal à préserver des commerces et des écoles, BEIGNON c'est la vallée de l'AFF et sa proche forêt de Brocéliande mais c'est aussi 2 écoles, des commerces de proximité, une zone industrielle dynamique, des professionnels de santé et une trentaines d'associations. Ce sont donc des emplois, et des services de proximité offerts à la population Beignonnaise. A l'heure où on nous parle de relocaliser un maximum nos entreprises en France, il est bon de voir des entreprises comme FENÊTRÉ A, de continuer à produire localement. L'extension de l'usine FENÊTRÉ A, est une nécessité pour continuer à créer de l'emploi localement et maintenir le savoir-faire. Pour rappel, ce terrain, qui est une ancienne prairie, est notée au PLU comme extension possible de la zone depuis 2008. Continuons à préserver l'environnement mais préservons aussi le dynamisme de nos communes et de nos entreprises locales. Pour toutes ces raisons, je soutiens le projet d'extension de l'usine FENÊTRÉ A.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@125 - LE FORT Sandra - Beignon

Date de dépôt :

Date de dépôt : Le 28/01/2026 à 14:58:25

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Permis de construire de l'usine FENÊTRE A

Contribution :

Aujourd'hui BEIGNON est une commune où il fait bon vivre, qui a su préserver son environnement et rester attractive. Après l'ouverture de la 4 voies et le contournement de BEIGNON, la commune a su rebondir en installant une zone industrielle. Là où d'autres communes ont du mal à préserver des commerces et des écoles, BEIGNON c'est la vallée de l'AFF et sa proche forêt de Brocéliande mais c'est aussi deux écoles, des commerces de proximité, une zone industrielle dynamique, des professionnels de santé et une trentaine d'associations. Cette zone industrielle permet à la population de bénéficier de services de proximité et de produire de l'emploi. A l'heure où on nous parle de relocaliser un maximum nos entreprises en France, il est bon de voir des entreprises comme FENÊTRE A de continuer à produire localement. L'extension de l'usine FENÊTRE A, est une nécessité pour continuer à créer de l'emploi localement et maintenir le savoir-faire. Pour rappel, ce terrain est noté au PLU comme extension possible de la zone depuis 2008... Continuons à préserver l'environnement mais préservons aussi le dynamisme de nos communes et de nos entreprises locales. Je suis favorable au projet d'agrandissement de l'usine FENÊTRE A.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@126 - STRICOT GAELLE - Malestroit

Date de dépôt :

Date de dépôt : Le 29/01/2026 à 07:17:37

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : AVIS du SCOT du Pays de Ploërmel

Contribution :

L'entreprise « FénétréA » souhaite construire une nouvelle usine à proximité immédiate de son siège social situé dans la zone d'activité « Le Chênot » à Beignon. Le projet prévoit la création d'un bâtiment d'activité de 19.911,70m² sur une emprise foncière de 34.737m² sur les parcelles AD17, AD18, AD19 et AD153. Le SCoT du Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne a été approuvé le 19 décembre 2018. Au regard du SCoT en matière d'urbanisme économique : o La zone d'activité « Le Chênot » à Beignon est identifiée dans le SCoT comme un « espace à vocation économique majeur ». Un espace à vocation économique majeur est, selon le SCoT, « un site stratégique à l'échelle du Pays et du département voire au-delà, ce site est structurant pour les activités économiques, notamment industrielles et logistiques ». L'activité qui sera implantée sur ce site est compatible avec l'orientation du SCoT. o « Un espace à vocation économique majeur » à pour objectif d'accueillir en priorité les activités économiques non compatibles avec l'habitat. o Le SCoT précise qu'il faut favoriser le développement des bâtiments d'activités en continuité des zones bâties existantes afin d'éviter les ruptures entre les espaces construits. Le projet prévoit une implantation à proximité immédiate du siège social et dans la continuité urbaine. Ce projet ne prévoit pas de coupure à l'urbanisation. o Une recherche d'intégration paysagère des espaces économiques doit être recherchée afin de limiter les impacts paysagers. Le projet prévoit la préservation d'une zone tampon d'un linéaire de 20m au nord de la parcelle et d'un écran végétal tout autour de la parcelle afin de dissimuler le bâtiment dans le paysage. Un travail est réalisé sur les matériaux utilisés puisque le bâtiment sera traité par un bardage métallique de teinte « rouille et anthracite » afin de se fondre au maximum dans le paysage. Avis du PETR Pays de Ploërmel - Cœur de Bretagne => Le projet de création d'un bâtiment industriel dans la zone d'activité du Chênot est compatible avec les orientations du SCoT du Pays de Ploërmel - Cœur de Bretagne. => le PETR Pays de Ploërmel en tant qu'établissement public du SCoT donne un AVIS FAVORABLE au projet. Gaëlle STRICOT Présidente PETR Pays de Ploërmel

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@127 - Marianne - Guillac

Organisme : Particulier

Date de dépôt :

Date de dépôt : Le 31/01/2026 à 08:37:09

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : avis défavorable permis de construire FenetreA

Contribution :

Bonjour, A l'époque d'un dérèglement climatique évident, il est vital de garder des sols vivants et de préserver les écosystèmes encore présents de toute artificialisation à grande échelle. Le projet de construction de FenetreA va à l'encontre de cette logique de préservation. Je pose un avis défavorable à ce projet.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@128 - Perrine - Évriguët

Date de dépôt :

Date de dépôt : Le 31/01/2026 à 10:21:23

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contre la construction

Contribution :

J'ai appris le souhait d'extension de l'usine par hasard dans un journal local qui vantait les mérites d'un chef d'entreprise qui construit des logements pour ses futurs salariés. Dans cet article au parti pris évident il est laissé de côté l'impact d'une telle construction sur l'environnement, notre environnement. La destruction d'une zone humide aux abords de la forêt de Brocéliande, haut lieu touristique, qui est de plus classé en partie zone Natura 2000. L'impact sur la biodiversité, d'une telle construction, semble catastrophique. Proposer de transférer la zone humide autour de l'étang à proximité est un non sens total. Le déversement d'eau dans une zone où la biodiversité s'est épanouie revient à une deuxième destruction. Il existe, malheureusement, des zones plus apte à accueillir ce genre de construction. Ces zones existantes ont déjà étaient adaptés pour accueillir des usines. Ils seraient judicieux de les utiliser et de laisser la forêt respirer. De plus l'ouverture d'un tel établissement dans une commune où les infrastructures sont inadaptées va entraîner un coût pour les habitants et des désagréments au quotidien comme l'augmentation de la circulation de poids lourds qui sera concomitant avec l'augmentation de risques d'accident. Il s'agit là d'une mise en danger des habitants. Sans compter les risques de pollution liés aux retombées de particules métalliques liées à l'activité industrielle. La place de cette infrastructure est dans une zone industrielle éloignée des habitations et de zones naturelles protégées. J'espère que vous retrouverez votre bon sens et que la protection de notre environnement qui favorise le bien être de la plupart des habitants de notre secteur redeviendra votre priorité. Il était louable de la part de ce chef d'entreprise de construire des logements mais le fait qu'il fasse les choses à l'envers (en construisant des logements avant de savoir s'il pourra agrandir) est son erreur et les habitants sont innocents ainsi que la forêt, ils n'ont pas à subir les désagréments causés par cette décision. Enfin, la solidité financière de cette entreprise est remise en cause avec des fournisseurs impayés et une absence de bilan concret depuis 2017. STOP à cette folie.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@129 - Florent - Châteauneuf-les-Martigues

Date de dépôt :

Date de dépôt : Le 31/01/2026 à 13:53:01

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis défavorable au regard des enjeux environnementaux et hydrologiques du bassin de l'Aff

Contribution :

Après lecture attentive du dossier et participation à la réunion publique, je souhaite exprimer plusieurs réserves importantes concernant ce projet d'extension industrielle à Beignon. Tout d'abord, l'augmentation annoncée du trafic de poids lourds (jusqu'à six camions supplémentaires par jour, voire davantage selon les documents) pose question. La voirie communale n'est pas dimensionnée pour accueillir un tel flux, tant en matière de sécurité que de nuisances. Il aurait été logique d'envisager, en amont, une adaptation des infrastructures routières avant d'autoriser une hausse durable du trafic. Par ailleurs, la capacité de la station d'épuration apparaît déjà très contrainte. Entre les nouveaux logements projetés et l'arrivée d'une activité industrielle supplémentaire, aucune garantie sérieuse n'est apportée sur la capacité réelle du système d'assainissement à absorber ces flux. Cette absence de démonstration va à l'encontre du principe de précaution inscrit dans le Code de l'environnement. Les enjeux liés à l'eau et aux milieux humides constituent, selon moi, un point majeur. La compensation proposée pour la destruction d'une zone humide se situe hors du bassin versant de l'Aff, à une vingtaine de kilomètres, ce qui interroge sur sa pertinence hydrologique. De plus, cette compensation concerne un milieu déjà fonctionnel, sans étude d'impact préalable sur la biodiversité existante. Les fonctions spécifiques d'une zone humide de plateau — restitution lente de l'eau, soutien des débits en période sèche — ne peuvent être remplacées par de simples ouvrages de collecte ou de transfert des eaux pluviales vers des fossés. À ce sujet, la création annoncée d'une noue d'infiltration ne saurait compenser la perte de ces fonctions naturelles. Diriger des eaux de toiture vers un fossé ne restitue de l'eau à l'Aff que lors des épisodes pluvieux, en aval de la zone la plus sensible, et pourrait même accentuer les risques d'inondation. Aucune étude sérieuse n'évalue les impacts sur les parcelles situées au nord du site, pourtant directement connectées à une portion déjà fragilisée de la rivière. Le projet s'inscrit en lisière immédiate de la forêt de Paimpont, classée en ZNIEFF et Natura 2000. La MRAe a clairement alerté sur les risques d'incendie, la fragmentation des corridors écologiques et l'atteinte aux zones relais entre forêt et zones humides. Ces recommandations n'ont manifestement pas été intégrées. L'absence d'étude spécifique sur la qualité de l'air, malgré l'augmentation du trafic et l'activité industrielle prévue, est également préoccupante pour les riverains et les usagers du site. Les risques sur la ressource en eau potable sont également insuffisamment traités. L'ARS souligne un manque de garanties concernant le captage du Pont de la Lande. De plus, aucune mesure claire n'est présentée concernant la gestion d'éventuelles particules d'aluminium, alors que des témoignages concordants évoquent leur dispersion passée et leurs effets potentiels sur la santé. Enfin, les aspects économiques et sociaux mériteraient une analyse beaucoup plus approfondie. La justification du besoin foncier n'est pas démontrée, aucune alternative sérieuse (réutilisation de zones déjà artificialisées, autres sites comme le Val Coric à Guer) n'a été étudiée, et la situation financière de l'entreprise manque de transparence. Le risque de création d'une friche industrielle, dans un contexte de forte automatisation et de fragilité de l'emploi local, ne peut être ignoré. Au regard de l'ensemble de ces éléments — environnementaux, hydrologiques, sanitaires, économiques et climatiques — il apparaît indispensable de reprendre l'évaluation environnementale, d'étudier des alternatives crédibles et de respecter pleinement les recommandations de la MRAe. La richesse écologique du bassin de l'Aff et de la forêt de Paimpont mérite une protection à la hauteur des enjeux actuels et futurs.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@130 - Morgane - Beignon

Date de dépôt :

Date de dépôt : Le 31/01/2026 à 14:41:15

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Réflexions sur les contradictions évidentes du projet

Contribution :

Bonjour, En citoyen concerné, je m'interroge grandement sur la pertinence de ce projet, qui me semble aussi peu pragmatique que possible. En effet, voici une liste des paradoxes : 1/ actuellement la zone du Val Coric, à moins de 15 min de là, compte de nombreux emplacements vides, déjà prêts à accueillir ce type de projet d'usine qui on le rappelle ne crée que peu d'emplois vu ses ambitions de robotisation, et directement sur la N24 permettant un acheminement, tant des matériaux que des produits finis, bien plus simples et rapides. Créer une usine là-bas coûterait à la fois moins cher sur l'investissement initial (pas de défrichage, pas de réfection routière...) et en coûts de fonctionnement à terme (trajets moins longs, plus optimisés) pourquoi vouloir la faire dans une forêt à la place ? 2/ l'impact écologique n'a PAS fait l'objet d'une étude sérieuse et indépendante, alors que l'écosystème local est déjà fragilisé... et il ne s'agit pas que des animaux et des plantes ! Quid des particules d'aluminium volatiles, pour lesquelles rien n'est prévu ? La santé de tous les Beignonnais compte-t-elle si peu dans la balance ? 3/ l'impact sur le tourisme local en plein essor sera également non-négligeable, alors que justement de nombreuses initiatives et entreprises locales commençaient à utiliser la vallée de l'Aff comme nouveau pôle d'attraction... pourquoi les tuer dans l'œuf quand elles pourraient elles aussi être une réelle source d'emploi et de valorisation, non d'une mais de plusieurs entreprises, indépendants et emplois qui, eux, sont bel et bien portés par des Beignonnais et ne demandent qu'à se pérenniser ! 4/ les infrastructures beignonnaises, en terme de routes notamment, peinent déjà à supporter le flux de camions actuels ! L'augmenter nécessitera des travaux aux frais du contribuable, qui profiteraient davantage à nos enfants ou à nos aînés ! Encore une fois ces infrastructures sont déjà là à Guer, et la plupart des employés de l'entreprise concernée ne vivent même pas à Beignon ! Sans parler du risque d'accidents accru... cet hiver lors de l'épisode de neige, un des camions est resté coincé plusieurs heures dans la descente entre Plélan et Beignon, alors qu'à Guer il aurait effectué sa livraison sans problème ! Heureusement la conductrice a eu le temps de se mettre en sécurité dans un chemin, mais on ne peut pas compter sur la chance à chaque fois. 5/ Et ne commençons même pas sur les problèmes liés à l'eau potable qui a été relevé par l'ARS 56 ! Allons-nous risquer de détériorer à ce point notre qualité de vie pour une usine qui ne créera même pas de réelle richesse pour Beignon ? Nous voulons que l'eau de nos robinets reste potable ! 6/ la qualité de vie du quartier est déjà très médiocre avec les nuisances générées par l'usine, en quoi est-il pertinent de les augmenter lorsqu'encore une fois il existe une alternative évidente et simple au Val Coric ? Je n'évoquerai qu'en surface les soucis de conflit d'intérêt du propriétaire qui fait ses compensations écologiques sur des parcelles de sa propre famille, son absence de transparence sur de nombreux sujets comme l'absence de bilan financier depuis 2017, l'amende pour non-paiements de fournisseurs, les CDD à la chaîne qui ne créent donc pas d'emplois réels, ou seulement précaires, ainsi que de nombreux autres signes qui laissent à penser que l'entreprise n'est pas en si bonne posture qu'elle s'en donne l'air, et que nous risquons, en fait d'une usine créatrice d'emploi, de finir avec une friche industrielle dangereuse en plein milieu du village. Cette liste évidemment est non-exhaustive et bien trop superficielle, mais je ne trouve pour ma part aucune bonne raison d'accepter ce projet, trop contradictoire, avec trop peu d'études d'impact sérieuses, trop de doutes sur des conflits d'intérêts et sur la réelle santé de l'entreprise, et surtout au bien trop grand détriment de tous les Beignonnais. Nous, nos jeunes, nos anciens, notre santé, notre qualité de vie, nos vrais emplois locaux de long terme, valons mieux que des robots !

Page 134 / 152.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@131 - DENIEUL JACQUELINE et YANNICK - Beignon

Date de dépôt :

Date de dépôt : Le 31/01/2026 à 18:04:03

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis favorable projet fenetrea

Contribution :

Nous confirmons nos arguments exprimés lors de la première consultation en août 2025. Nous avons toujours soutenu et soutenons le développement économique dans notre commune, socle essentiel grâce auquel, au fil des années, les municipalités successives ont pu mettre en place et développer infrastructures et services pour la population de notre commune qui n'a cessé de croître (aujourd'hui près de 2000), s'enrichissant de jeunes familles. Aujourd'hui Beignon est une commune attractive, dynamique tant au niveau de l'emploi local (entreprises / artisanat) que des services (écoles, santé, commerce...) et associations nombreuses qui s'y développent. Nous donnons un avis favorable à ce projet qui allie développement économique et respect de l'environnement eu égard aux nombreux engagements pris. Jacqueline et Yannick Denieul

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@132 - Sorge Claudia - Mauron

Date de dépôt :

Date de dépôt : Le 01/02/2026 à 11:19:49

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis sur la construction de la société Fenêtréa

Contribution :

Bonjour, Merci de permettre au public de donner des avis. Je m'interroge sérieusement sur le fait que cette demande est toujours sur la table. Sachant que l'association Eaux et Rivières de Bretagne s'est montrée défavorable dans son avis du 13 Août 2025 en insistant qu'il est impératif que les zones humides et les milieux aquatiques soient respectés au plus haut niveau, sans entrave aucune aux prescriptions du code de l'environnement, du SDAGE Loire-Bretagne et du SAGE Vilaine. Ils insistent sur l'impérative nécessité de préserver les zones humides dans leur entier fonctionnement car ces écosystèmes sont notre capital ressource en eau. Il y a également l'Agence régionale de santé (ARS) du Morbihan qui relève un risque sur la ressource en eau potable (captage du Pont de la Lande), en l'absence de garanties suffisantes. Merci aux élus de votre temps passé à me lire, cordialement
Claudia Sorge

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@133 - Vannozzi Silvia - Beignon

Date de dépôt :

Date de dépôt : Le 01/02/2026 à 12:40:15

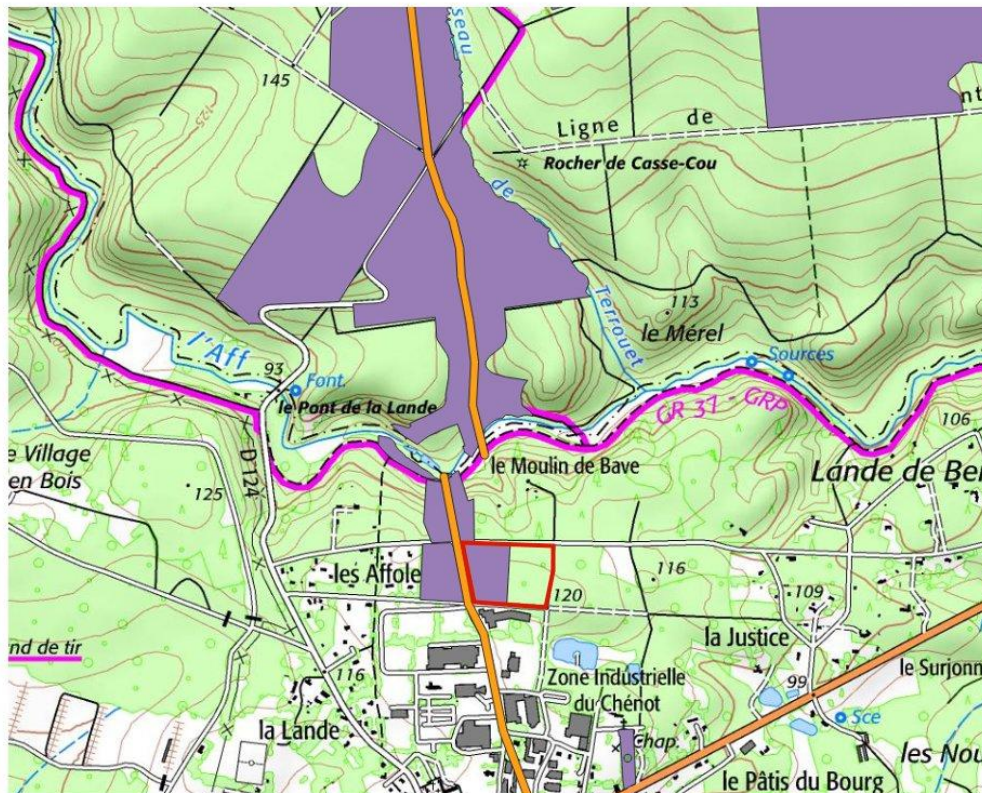
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique


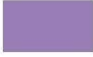

Objet : Réflexions sur l'aspect archéologique du terrain concerné par le Permis de Construire

Contribution :

Ce qui me choque dans l'avis favorable du préfet concernant le projet et, par conséquent, concernant le permis de construire de FenêtréA, c'est le manque total d'attention porté à l'aspect archéologique et au patrimoine de Beignon. L'avis du préfet stipule simplement que le propriétaire doit informer le maire de la commune en cas de découvertes fortuites de vestiges ou d'objets d'intérêt archéologique durant les travaux. Cependant, Beignon se situe dans une zone archéologique, répertoriée comme site gallo-romain. De plus, la voie antique gallo-romaine Corseul-Rieux, qui a été cartographiée à partir de Corseul, pourrait passer juste à cet endroit. Pouvons-nous vraiment imaginer que des découvertes fortuites lors des travaux majeurs nécessaires pour le projet de FenêtréA puissent se faire sans détruire ou endommager des traces (et non seulement des objets) pouvant aider les spécialistes à mieux inventorier les sites gallo-romains en Bretagne et leur histoire ? Quels dégâts pourraient être causés lors de travaux dont l'objectif principal est la construction et non la réalisation de fouilles archéologiques ? Je suis consciente que la présence de sites archéologiques ne freinerait pas la construction du projet. La législation et les procédures de sauvegarde du patrimoine sont conçues pour garantir que les données archéologiques soient préservées mais qu'ensuite le terrain soit rendu à l'aménageur. Cependant, je sais aussi que des vestiges d'habitations témoigneraient que Beignon était habité à l'époque gauloise. Les zonages, comme indiqué dans la carte jointe, existent justement pour protéger ce qui doit être préservé à Beignon, car toute la zone a été construite jusqu'à présent sans aucune surveillance archéologique. Pourquoi ignorer un aspect aussi crucial qui, non seulement possède une immense valeur culturelle et mérite d'être valorisé en tant qu'héritage et mémoire des lieux et de leurs habitants, mais qui pourrait également stimuler l'économie locale ? Une alternative économique axée sur le patrimoine et l'archéologie, ainsi que des propositions de tourisme culturel, est tout aussi pertinente que le développement industriel intensif auquel Beignon est actuellement confronté. Ce dernier type de développement incite de nombreux habitants à croire qu'il représente le seul modèle viable pour ce charmant village, qui mérite d'être valorisé en tant que l'un des lieux remarquables de la Bretagne, une région reconnue pour sa richesse en sites culturels et historiques.

Pièce(s) jointes(s) :



-  projet Fenetrea
-  ZPPA (Zone de présomption de prescription archéologique)
-  voie antique supposée ? (Corseul/Rieux)

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@134 - Marine - Lorient

Date de dépôt :

Date de dépôt : Le 01/02/2026 à 13:20:36

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis défavorable à l'extension de l'entreprise fenêtréa

Contribution :

Je suis totalement en désaccord concernant ce projet d'extension sur une zone naturelle humide. Ce milieu est un écosystème riche en biodiversité qui ne doit pas être détruit au profit d'une entreprise qui prévoit de s'étendre. De plus, les zones humides constituent de vraies sources d'infiltration d'un trop-plein d'eau qu'il peut y avoir en cas d'inondations. Si une zone humide telle que celle où prévoit de s'étendre cette usine est détruite, alors le terrain et les espaces autour seront susceptibles d'être inondés dès lors que de fortes pluies surviendront. Il n'est pas rationnel ni envisageable de réaliser ce genre de projet qui prévoit de détruire une nouvelle zone naturelle qui abrite une grande faune et une importante flore.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@135 - Anne - Beignon

Date de dépôt :

Date de dépôt : Le 01/02/2026 à 13:36:59

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Fenêtre etA

Contribution :

Il est impensable, à l'heure actuelle de, ne serait-ce que penser, à couper des arbres alors que d'autres, qui ont enfin compris leur importance, votent des lois pour les protéger, et interdisent de les couper. D'autres, achètent des parcelles de forêt afin de les protéger de toute éventuelle élimination. Beignon serait à montrer du doigt si ce projet voit le jour. Surtout que ces fenêtres sont déjà produites dans l'usine existante...

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@136 - Galabert sandra - Saint-Gaudens

Date de dépôt :

Date de dépôt : Le 02/02/2026 à 18:12:49

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Stop aux projets écocodes, polluants et inutiles

Contribution :

C'est un enième projet industriel qui fait polémique. Encore heureux que la parole sur ce très lourd dossier soit enfin libérée ! Depuis 2 siècles nous sommes entrés dans un cercle vicieux que nos ancêtres ne voyaient pas comme vicieux : l'ère industrielle. Or, l'usine provoque des impacts environnementaux et des dégâts sanitaires difficiles à enregistrer :- déforestation qui tourne au massacre systématique des arbres avec les coupes rases. C'est le cas avec le projet de FenêtréA. - perte de la biodiversité : la suppression des forêts, c'est la suppression des habitats pour la faune sauvage. Loups, ours, cerfs ou chevreuils, blaireaux, écureuils, oiseaux comme la chouette, le hiboux... tant et tant d'espèces perdent leur habitat encore aujourd'hui alors que nous savons qu'il y a une chute impressionnante de la faune sauvage au siècle dernier (-80 à 98%) selon espèce. - gaspillage d'eau avec la destruction des zones humides-dégâts sanitaires dus aux rejets industriels dans l'air et l'eau. Difficile de mesurer les conséquences sanitaires mais on sait qu'il y a eu hausse des cancers et des pandémies type grippe aviaire, covid... - hausse du trafic routier : 17 camions par jour pour ce projet. On augmente le volume du trafic et de la pollution atmosphérique due aux rejets alors qu'il est vivement préconisé d'arrêter avec les énergies fossiles. Camions, voitures et routes sont des produits formés à partir du pétrole qui est bel et bien un des matériaux les plus polluants au monde. - inutilité du produit. Fabrication de portes et fenêtres. Les grands magasins comme Bricorama, Mr Bricolage, Conforama, Ikea peinent à écouler le stock de certains produits et ô combien que je parie que c'est le cas pour ce type de produits. Pour ne pas produire bêtement, mieux vaut mettre en place une étude sur les distributeurs qui travaillent dans ce marché, leur demander de noter les produits qui se vendent et ceux qui ne se vendent pas, tenir compte de cette étude pour le choix du projet futur. - absence d'étude d'impact et d'alternative au projet : rien que cela démontre à la fois le manque de sérieux des entreprises porteuses de projet et la fermeture d'esprit des PDG qui pourtant auraient beaucoup appris d'autres projets d'architecture s'ils avaient procédé à cette ouverture. - incohérence avec la politique de transition écologique et le maintien des projets industriels. A proximité de ce projet de friche, il y a une zone nature 2000. A quoi cela sert-il de faire des zones soi-disant protégées si on poursuit avec l'extension des zones industrielles ? Cette politique écologique, à peine née, n'est-elle pas absurde ? C'est dingue d'être encore au XXI siècle et de ne pas rassembler pour être informé et débattre de la valeur d'un projet qui doit transformer son propre territoire. Ne reste que le procédé de la consultation publique pour émettre à posteriori nos avis. Quel déni de démocratie qui fragilise tant nos convictions écologiques !! Il faudrait envisager sérieusement l'option inverse : financer, soutenir le démantèlement des usines plutôt d'en construire toujours plus.

Pièce(s) jointe(s) :



Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@137 - Dumant Geneviève - Beignon

Date de dépôt :

Date de dépôt : Le 02/02/2026 à 19:28:41

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : DOUTES IMPORTANTS SUR L'ASPECT JUDICIEUX ET RATIONNEL DU PLAN ROUTIER

Contribution :

Bonjour, Laissons de côté cette fois le manque criant d'étude sérieuse sur la biodiversité, l'impact sur l'hydrologie en particulier les eaux de captage, le non sens des zones de compensation qui non de nom de compensation que sur le papier mais sûrement pas pour la richesse que représente un milieu naturel présent depuis très longtemps, l'accroissement de la pollution de l'air et sonore, et enfin l'enlaidissement d'une zone naturelle en partie pourtant vouée à l'expansion touristique. Mais voyons le projet du plan routier: tout d'abord bien sûr l'accroissement du trafic déjà bien lourd au détriment des riverains et qui va impacter directement le village, lui faisant perdre un peu plus de son charme, et accentuant un effet de pollution supplémentaire: est ce que cela a vraiment été mesuré ? les nuisances vont être encore plus importantes, sans compter le problème de la sécurité. cela sera bien trop tard si le projet est réalisé, et nombre de beignonnais seront impactés dans leur cadre de vie. autre point très préoccupant: il est préconisé de faire deux ronds points dont un il semble, si j'ai bien compris, que ce soit entre l'allée des Affolettes et la rue du Chenot et donc les camions déborderaient bel et bien sur l'allée des Affolettes ne serait ce que pour manoeuvrer. n'était il pas prévu que cette allée resterait intacte ? or là elle perdrait beaucoup ! Est ce que la circulation de ces poids lourds a été vraiment envisagée de façon pratique ou seulement théorisée sur le papier, la question est posée ... Peut on vraiment continuer à détruire le cadre de vie de nos villages et de nos bourgs, alors que de nombreuses zones d'activités sont déjà installées par ailleurs ? Vous remerciant pour la consultation, Geneviève Dumant Beignon

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@138 - ANTHONY - Campénéac

Organisme : SAV

Date de dépôt :

Date de dépôt : Le 02/02/2026 à 19:56:53

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : construction usine alu2

Contribution :

Je suis favorable a cette construction.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@139 - Feutelais Pierrick - Beignon

Date de dépôt :

Date de dépôt : Le 02/02/2026 à 23:49:31

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : avis projet de construction d'une usine à Beignon

Contribution :

Bonjour Ce dossier d'extension de FENETREA est connu depuis 2010 par la Mairie par un courrier de MR Lamballe le 1 mars 2010 Au PLU de 2014 le projet avec plan et étude sur l'environnement a été intégré dès les premières réunions de travail avec le cabinet " Paysages de l'ouest" de Nantes dès 2012-2013 Aujourd'hui le permis de construire est la finalité de ce projet pour permettre à FENETREA de compléter sa gamme de produit pour rester compétitive face à ses concurrents sur le marché tout en optimisant sa plateforme d'expédition qui se trouve sur la même zone, ce qui permet à cette entreprise de consommer moins de foncier Par rapport à tout ces critères je suis favorable à ce permis sachant que Mr Lamballe a fait évoluer son projet avec les discussions et réunions qu'il a eu avec des associations pour avoir le moins impacte possible je trouve que toute s ses démarches me rend favorable à ce projet

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@140 - Wartelle Denis - Augan

Date de dépôt :

Date de dépôt : Le 03/02/2026 à 07:58:19

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Extension Fenetrea

Contribution :

Je suis défavorable au projet d'extension de l'usine Fenetrea en raison des nombreux dommages occasionnés par ce projet sur la forêt de Broceliande, sur la biodiversité, sur les zones humides, l'artificialisation des sols, les risques accrus d'incendies, etc ...

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@141 - Anger - Ruffiac

Date de dépôt :

Date de dépôt : Le 03/02/2026 à 12:12:52

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contre le projet d'extension de fenetre

Contribution :

Ça me semble aberrant même qu'il y ait débat à ce propos et c'est révélateur d'un manque de abyssal de connaissances du terrain, de la santé de tout l'écosystème , un manque de bon sens, une déviation absolue des priorités qui sont reliées avant tout au vivant... est-ce que la commune un but secret malsain de favoriser l'augmentation de maladies et des désastres sur l'environnement ?!? C'est à se demander. C'est une provocation à la disparition d'espèces vivantes, humains y compris, aux incendies, et clairement à une posture MORTIFERE VIS A VIS DE LA VIE. IL DEVRAIT ETRE UNE ÉVIDENCE POUR TOUSTES QUE CE PROJET DESTRUCTEUR NE DOIT SURTOUT PAS AVOIR LIEU CAR IL EST UN ARRÊTÉ DE DESTRUCTION ET DE MORT DE PLUS. POURVUS QUE LES MEMBRES QUI DECIDENT AIENT ENCORE QUELQUES GRAINS DE CONSCIENCE DANS LEURS ETRES HORS SOL ET FORT IGNORANT DES RÉALITÉS BIOLOGIQUES POUR VOTER FERMEMENT CONTRE CE PROJET ET POUR UN OUI A LA PRÉSERVATION DU VIVANT !

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@142 - Duvic Vincent - Beignon

Date de dépôt :

Date de dépôt : Le 03/02/2026 à 16:27:16

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis sur le permis de construire de l'usine FenetréA

Contribution :

La future usine FenetréA va être implantée sur une zone dédiée depuis 15 ans à l'extension de la zone d'activités. Quinze années pendant lesquelles le PLU de Beignon a été révisé, modifié mais a toujours ciblé cette zone sans aucune contestation. Alors pourquoi maintenant ? Je suis favorable à cette construction dont la définition (aspects extérieurs, hauteur, haies d'arbres protégeant la vue) a été élaborée dans un esprit de concertation avec les riverains, la municipalité et les associations tout en respectant les attendus exigés par le PLU. La vie économique de Beignon tient beaucoup à la croissance de la société FenetréA même si je comprends les réticences de certains habitants ; mais la compréhension n'est pas l'absolution.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

